le cœur d'une profession

RAPPORT ANNUEL
2020|2021

#InfAuxANosCotes
oiiaq.org

Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	3
MISSION	4
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	6
CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	12
COMITÉ EXÉCUTIF	16
COMITÉ GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE	18
COMITÉ AUDIT	20
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	22
RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	24
COMITÉ DE LA FORMATION	31
ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES	32
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	36
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	42
BUREAU DU SYNDIC	51
COMITÉ DE RÉVISION	59
CONSEIL DE DISCIPLINE	62
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	73
ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021	77
CRÉDITS	89

PRÉSENTATION

Montréal, le 28 octobre 2021

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Danielle McCann

Montréal, le 28 octobre 2021

Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Ministère de l'Éducation

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente,
Carole Grant, inf. aux.

Montréal, le 28 octobre 2021

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

En votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente,
Carole Grant, inf. aux.

MISSION

NOTRE MISSION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mission principale de protéger le public. Pour ce faire, il assure une étroite surveillance de l'exercice de la profession par le biais de divers mécanismes prévus par le *Code des professions*. Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population, il vise l'excellence, notamment en favorisant le développement professionnel de ses membres.

DÉFINITION DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

L'infirmière auxiliaire prodigue des soins de qualité, humains et respectueux. Elle est une professionnelle de la santé intègre et dévouée, qui, par ses activités professionnelles énoncées au *Code des professions* (art. 37 p) :

- Contribue à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins ;
- Prodigue des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie ;
- Fournit des soins palliatifs.

Elle joue un rôle essentiel dans l'équipe de soins en partageant ses connaissances, ses compétences et sa volonté de se dépasser pour offrir le meilleur à la personne soignée. Elle maintient et perfectionne ses habiletés professionnelles en se conformant aux obligations de formation continue. Également, elle se doit de respecter les devoirs et obligations prévus au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et de se conformer au *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*.

01

GOUVERNANCE

Rapport de la Présidente **06**
Conseil d'administration **08**
Orientations stratégiques **12**
Politiques et pratiques de gouvernance **14**
Formation des administrateurs relative à leurs fonctions **15**
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et sanctions **15**
Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités **15**
Comité exécutif **16**
Comité gouvernance et éthique **18**
Comité audit **20**
Comité des ressources humaines **22**
Rapport de la direction générale **24**
Liste des employés de l'Ordre **28**
Assemblée générale annuelle **29**

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Nous souhaitons que le plein champ d'exercice puisse enfin se déployer complètement, et ce, à l'échelle nationale.

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) en vertu de sa mission d'assurer la protection du public et de son mandat de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population en visant l'excellence, notamment en favorisant le développement professionnel des membres.

L'exercice 2020-2021 aura été marqué sans contredit par la pandémie reliée à la COVID-19. Plus que jamais, le travail des professionnels en soins a été mis sous les projecteurs. Même au sein des crises on retrouve de la lumière. Au cours de la dernière année, il fait nul doute que les infirmières et infirmiers auxiliaires ont su briller grâce à leur dévouement et leurs efforts, faisant ainsi rayonner au passage la profession.

La pandémie aura permis de lever le voile sur la profession, de reconnaître le rôle essentiel de l'infirmière auxiliaire dans l'équipe de soins, en plus de positionner ce dernier auprès des différentes instances. Le gouvernement se sera montré joueur facilitateur pour permettre à la population de recevoir les meilleurs soins dans ces circonstances. Cela aura eu pour effet de consolider la contribution importante des infirmières auxiliaires, leur permettant de dispenser des soins sécuritaires et de qualité à la population.

Savoir se réinventer

Avec la pandémie, l'Ordre s'est tourné vers l'interactivité pour tenir notamment ses séances du Conseil d'administration, son assemblée générale annuelle et même des événements en ligne. L'équipe de l'Ordre a également travaillé à développer une foule d'outils pour bien accompagner les membres en cette période historique et mieux faire comprendre l'étendue du champ d'exercice aux directions de soins infirmiers. La crise nous a permis de saisir de nouvelles occasions pour continuellement viser à assurer le plein champ d'exercice des membres. Au 31 mars 2021, plus de 55 % des infirmières auxiliaires travaillent à temps complet soit une augmentation de 8 % en un an.

Optimiser le champ d'exercice

À l'aube de la deuxième vague, le gouvernement avait préparé son plan d'action pour affronter cette nouvelle manche dans le combat contre le virus. L'OIIAQ a saisi cette occasion pour cibler au sein de ce plan les éléments pour lesquels ses membres pouvaient être des acteurs facilitateurs pour atteindre les cibles visées par les différentes instances.

De cette réflexion ont émergé trois avis conjoints signés avec le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ). Ces derniers ont permis aux infirmières auxiliaires de vacciner sans la présence d'un vaccinateur sous certaines conditions, ainsi que d'initier une ordonnance collective, en plus de confirmer la possibilité pour ces professionnelles

de mettre en place un protocole de prévention et contrôle des infections.

La dernière année a aussi été marquée par le travail colossal accompli dans le cadre de l'enquête conjointe CMQ-OIIQ-OIIAQ sur la qualité des soins au CHSLD Herron et à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. Le rapport issu de cette démarche comptait plusieurs recommandations qui ont contribué à sensibiliser les établissements aux changements nécessaires à appliquer afin de favoriser la protection du public, en plus d'inspirer le gouvernement à réformer ces milieux de soins. Ces recommandations sont d'ailleurs en cours d'application au sein des établissements. De plus, le rapport a mis en lumière l'importance des rôles de chaque professionnel au sein d'une équipe de soins infirmiers formée, expérimentée et en nombre suffisant pour répondre aux besoins spécifiques des résidents. De cette manière, des recommandations ont été formulées afin de permettre aux infirmières auxiliaires de jouer pleinement leur rôle et de mettre à profit leur plein champ d'exercice au bénéfice de leurs résidents.

Visible

De nombreuses activités de presse ont également émergées de ce projet. À titre de porte-parole principale de l'Ordre, j'ai été amenée à représenter l'Ordre sur différentes plateformes, tant dans les médias traditionnels qu'électroniques. J'ai eu à livrer plusieurs entrevues au cours de la pandémie pour parler notamment du rôle essentiel de l'infirmière auxiliaire, mais aussi pour aborder les différentes recommandations formulées dans notre rapport d'enquête.

Par ailleurs, l'Ordre a participé à de nombreuses rencontres avec nos différents partenaires pour assurer une meilleure fluidité de soins et accentuer l'efficience du réseau. Comme toujours, l'Ordre adopte une approche solutions qui permet de mettre le patient au cœur de nos décisions. De cette manière, nos membres arrivent à contribuer activement à dispenser des soins optimaux.

Regard vers l'avenir

C'est avec beaucoup de fierté que je constate tout le chemin parcouru depuis les dernières années. Ces réussites nous insufflent une grande dose de motivation pour continuer sur cette voie et à tout faire pour maintenir ces avancées en ce qui concerne la reconnaissance du plein champ d'exercice après la pandémie.

Les avancées de la dernière année guideront le Conseil d'administration dans ses réflexions au cours des prochains mois afin de cibler ses prochaines orientations stratégiques à prendre pour 2022-2026. Plusieurs grands projets nous attendent et nous sommes impatients de relever ces nouveaux défis. Parmi ceux-ci, nous souhaitons que le plein champ d'exercice puisse enfin se déployer complètement, et ce, à l'échelle nationale. Depuis de nombreuses années, le sujet revient, mais force est de constater que des efforts restent à faire pour réaffirmer le rôle important et essentiel des infirmières auxiliaires dans les équipes de soins. Nous comptons redoubler d'ardeur pour nous assurer que les infirmières auxiliaires ne se questionnent plus sur leurs activités professionnelles. L'Ordre compte concentrer ses énergies afin que ses membres puissent contribuer pleinement à protéger la population.

Par ailleurs, des travaux seront à déployer avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant la révision du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI), afin de nous assurer d'une bonne corrélation avec les attentes des milieux de soins. De plus, les projets entourant la pratique professionnelle ne manqueront pas au cours des prochaines années qui seront marquées par la fin de la pandémie et nous continuerons de multiplier nos efforts pour assurer notre mission première de protection du public.

Remerciements

En terminant, je tiens à souligner le travail remarquable des membres du Conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités, de la direction générale ainsi que de l'équipe du siège social. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'exercice 2020-2021. Je tiens également à souligner au passage toute notre gratitude à l'égard des membres, sans qui le combat mené jusqu'à maintenant contre la pandémie aurait été impossible.

Carole Grant, inf. aux., ASC.
Présidente

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance générale, de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles des membres réunis en assemblée et en assure le suivi.

Le Conseil d'administration veille également à l'application des dispositions du* Code des professions, *et des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. À moins de dispositions contraires du* Code des professions, *il les exerce par résolution.

Nombre de réunions

Le Conseil d'administration a tenu 7 séances régulières au cours de l'exercice 2020-2021.

Le Conseil d'administration n'a tenu aucune séance extraordinaire au cours de l'année 2020-2021.

Principales résolutions

Le Conseil d'administration a adopté les principales résolutions suivantes :

Politiques et pratiques de gouvernance

- Adoption de la Politique de gestion intégrée des risques de l'OIIAQ
- Adoption de la Politique sur les activités de la présidence et des administrateurs pendant la période électorale incluant celles sur les réseaux sociaux
- Mises à jour du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des politiques entourant les activités du Conseil d'administration, notamment concernant la gouvernance portant sur l'évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses comités
- Délégation des pouvoirs des articles 45.3 et 55.0.1 du *Code des professions* au comité exécutif
- Nominations au sein de plusieurs comités (Conseil de discipline, comité de révision, comité d'inspection professionnelle, comité d'étude des équivalences, comité de révision des demandes d'admission, comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie)
- Nomination d'une syndique ad hoc, Josée Figeys, remplaçant Emmanuelle Grogg
- Nomination de Maryse Samson comme Secrétaire adjointe de l'Ordre
- Nomination de CDNP Avocats (Me Karoline Khelfa) pour agir à titre de procureure dans le cadre des poursuites pénales
- Révision de l'ensemble des mandats des comités statutaires de l'Ordre
- Fixation du montant de la cotisation à 190 $, pour la période 2021-2022

Affaires réglementaires et légales

- Adoption du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et les élections de son Conseil d'administration*
- Adoption des projets de Règlements présentés à l'Office des professions du Québec :
  - *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*
  - *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*
  - *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*
  - *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*

Affaires relatives à la pratique professionnelle

- Adoption du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire au Québec 2021-2022
- Participation à l'enquête sur la qualité des services médicaux et des soins infirmiers au CHSLD Herron et à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal durant la première vague de la pandémie de COVID-19 et adoption du contenu du rapport comme constituant un avis de l'OIIAQ au ministre de la Santé et des Services sociaux

Carole Grant,
présidente

Katia Goudreau,
vice-présidente

Martin Beaulieu,
administrateur

Marcel Bonneau,
administrateur nommé

Lucie Bourguignon-Laurent,
administratrice nommée

Nathalie Boutin,
administratrice

Carmelle Champagne-Chagnon,
administratrice

Nathalie D'Astous,
administratrice

Bruno Déry,
administrateur nommé

Amélie Drolet,
administratrice

Julie Gauthier,
administratrice

Guillaume Girard,
administrateur

Josée Goulet,
administratrice

Josée-Anne Pelletier,
administratrice

Lyne Plante,
administratrice

Dolorès Pronovost,
administratrice

Emanuel Settecasi,
administrateur nommé

Luc St-Laurent,
administrateur

Claire Thouin,
administratrice

Lise Therrien,
administratrice

Daniel Benard,
directeur général et Secrétaire de l'Ordre, participant d'office et secrétaire du Conseil d'administration

NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION À LA DERNIÈRE ÉLECTION	DURÉE DU MANDAT	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS 2021	CA	CE	CAF	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉ-SENCES	RÉMUNÉ-RATION / JETON*
Grant, Carole	Présidente		Élue au suffrage universel des membres et entrée en fonction le 16 juin 2017	4 ans	1er mandat en cours	7/7	11/11	3/3	3/3	3/3	1/1	28/28	**158 521 $**
Beaulieu, Martin	Administrateur	Lanaudière	16 juin 2017	4 ans	1er mandat en cours	3/7	-	-	-	-	0/1	3/8	**710 $**
Boutin, Nathalie	Administratrice	Montérégie	19 juin 2019	2 ans	Remplacement d'un mandat en cours	4/7	-	2/3	-	-	0/1	6/11	**1 655 $**
Champagne-Chagnon, Carmelle	Administratrice	Montérégie	16 juin 2017	4 ans	6 mandats terminés 7e mandat en cours	6/7	-	3/3	-	-	1/1	10/11	**2 445 $**
D'Astous, Nathalie	Administratrice	Montréal-Laval	1er mai 2019	2 ans	Remplacement d'un mandat en cours	7/7	-	-	3/3	-	1/1	11/11	**2 680 $**
Drolet, Amélie	Administratrice	Estrie	1er mai 2019	4 ans	1 mandat terminé 2e mandat en cours	6/7	-	2/2	-	2/3	0/1	10/13	**2 915 $**
Gauthier, Julie	Administratrice	Lanaudière-Laurentides	1er mai 2019	2 ans	Remplacement d'un mandat en cours	6/7	-	-	2/3	-	2/2	10/12	**2 130 $**
Girard, Guillaume	Administrateur	Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	1er mai 2019	4 ans	1 mandat terminé 2e mandat en cours	6/7	-	3/3	-	-	1/1	10/11	**2 365 $**
Goudreau, Katia	Vice-présidente	Montérégie	16 juin 2017	4 ans	1 mandat terminé 2e mandat en cours	2/7	5/11	-	-	-	2/2	9/20	**1 660 $**
Goulet, Josée	Administratrice	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	16 juin 2017	4 ans	1 mandat terminé 2e mandat en cours	6/7	8/11	-	-	-	1/1	15/19	**3 235 $**
Pelletier, Josée-Anne	Administratrice	Capitale-Nationale	1er mai 2019	4 ans	1er mandat en cours	5/7	-	-	-	3/3	0/1	8/11	**2 285 $**
Plante, Lyne	Administratrice	Outaouais	16 juin 2017	4 ans	4 mandats terminés 5e mandat en cours	7/7	11/11	-	-	-	1/1	19/19	**4 025 $**
Pronovost, Dolorès	Administratrice	Mauricie-Centre du Québec	1er mai 2019	4 ans	1er mandat en cours	5/7	-	-	3/3	-	1/1	9/11	**2 050 $**
St-Laurent, Luc	Administrateur	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1er mai 2019	4 ans	2 mandats terminés 3e mandat en cours	5/7	-	-	3/3	-	2/2	10/12	**2 130 $**
Therrien, Lise	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 2017	4 ans	6 mandats terminés 7e mandat en cours	7/7	-	-	-	3/3	1/1	11/11	**2 915 $**
Thouin, Claire	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 2017	4 ans	6 mandats terminés 7e mandat en cours	7/7	-	2/2	-	-	1/1	10/10	**2 600 $**

NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION À LA DERNIÈRE NOMINATION	DURÉE DU MANDAT	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS 2021	CA	CE	CAF	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉ-SENCES	RÉMUNÉ-RATION / JETON*
ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC													
Bourguignon-Laurent, Lucie	Administratrice		1er juin 2019	4 ans	1 mandat terminé 2e mandat en cours	7/7	11/11	-	-	-	1/1	19/19	**1 265 $**
Bonneau, Marcel	Administrateur		24 février 2020	3 ans	Remplacement d'un mandat en cours	6/7	-	-	-	-	1/1	7/8	**575 $**
Déry, Bruno	Administrateur		1er juin 2019	4 ans	1er mandat en cours	7/7	-	-	-	3/3	1/1	11/11	**1 035 $**
Settecasi, Emanuel	Administrateur		1er juin 2019	4 ans	1er mandat en cours	6/7	-	-	-	3/3	1/1	10/11	**920 $**

NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRA-TIVE	ENTRÉE EN FONCTION À LA DERNIÈRE ÉLECTION	DURÉE DU MANDAT / DATE DE DÉMISSION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS 2021	CA	CE	CAF	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉ-SENCES	RÉMUNÉ-RATION / JETON*
ADMINISTRATEUR DÉMISSIONNAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION													
Tremblay, Hugues	Administrateur	Chaudière-Appalaches	30 mai 2019	4 ans / 7 décembre 2020	Aucun	1/4	-	-	1/1	-	0/1	2/6	**630 $**

** Notez que la rémunération totale comprend également les journées de libération pour les déplacements.*
CA = Conseil d'administration / CE = comité exécutif / CAF = comité audit / CRH = comité des ressources humaines / CGE = comité gouvernance et éthique

La rémunération globale de la présidente comprend les éléments de base tels que les salaires et traitements. Les autres allocations et avantages imposables sont également compris, notamment les allocations de primes de déplacement, le remboursement pour les frais de stationnement, les cotisations versées par l'Ordre à un régime d'assurance collective, les remboursements pour la cotisation à un ordre professionnel, la cotisation versée par l'Ordre à un REER à titre de compensation pour l'absence de régime de retraite ainsi que la prime d'assurance responsabilité payée par l'Ordre et la contribution à l'Office des professions du Québec.

La rémunération globale des autres administrateurs comprend les jetons de présence.

Vacances des administrateurs

À la suite de démissions, trois postes sont demeurés vacants au 31 mars 2021 dont deux postes l'étaient depuis le 31 mars 2020. Des élections en juin 2021 permettront de combler les postes à pourvoir.

Régime de rémunération des administrateurs

	Valeur
Jeton de présence pour une demi-journée	80 $
Jeton de présence pour une journée	315 $

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2018-2022

Le Conseil d'administration et le comité exécutif ont effectué le suivi du plan d'action 2020-2021 des orientations stratégiques 2018-2022. Les principales réalisations se retrouvent dans le rapport de la présidente ainsi que le rapport de la direction générale de l'Ordre, aux pages 6 et 24.

Le Conseil d'administration a également approuvé le plan d'action 2021-2022 ainsi que la mise à jour des orientations stratégiques 2018-2022.

ENJEUX

1. **OPTIMISER LA SURVEILLANCE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION**
2. **FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CHEZ LES MEMBRES**
3. **PROMOUVOIR LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES ET ÉTENDRE LE CHAMP D'EXERCICE**
4. **ACCROÎTRE ET OPTIMISER LES SERVICES AUX MEMBRES**

LA PROFESSION

VISION 2022	VALEURS
En 2022, l'infirmière auxiliaire sera pleinement reconnue en exerçant son rôle essentiel au sein du réseau de la santé et auprès de la population.	» Rigueur » Engagement » Humanité » Respect » Intégrité » Collaboration

L'ORDRE

VISION 2022	VALEURS
L'OIIAQ : incontournable et influent. L'OIIAQ sera une instance incontournable et influente auprès de l'ensemble de ses parties prenantes telles que le système professionnel québécois ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation.	» Excellence » Respect » Équité » Intégrité » Transparence

1 OPTIMISER LA PROTECTION DU PUBLIC

» ASSURER UNE MEILLEURE SURVEILLANCE DE NOTRE PRATIQUE

- Définir la stratégie globale de l'inspection professionnelle
- Optimiser l'offre de services-conseils
- Promouvoir les valeurs de la profession
- Assurer le déploiement du *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire* et le faire évoluer

» SYNDIC

- Prévenir en faisant la promotion des obligations professionnelles
- Optimiser l'approche du bureau du syndic en matière d'usurpation de titre et de la pratique illégale

2 VALORISER LE RÔLE ESSENTIEL DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

» MISER SUR LE RÔLE ESSENTIEL DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

- Promouvoir et accroître la reconnaissance du rôle essentiel de l'infirmière auxiliaire au sein du réseau de la santé et auprès de la population
- Élargir le champ d'exercice en contexte clinique
- Veiller à l'intégration, à l'évolution et aux possibilités d'avancement des infirmières auxiliaires dans les divers milieux cliniques

» REHAUSSER LES COMPÉTENCES ET LA FORMATION INITIALE

- Rehausser les compétences professionnelles de nos membres et de la relève

3 FAIRE RAYONNER LA PROFESSION ET ASSUMER SON LEADERSHIP

» L'OIIAQ : UNE INSTANCE DE RÉFÉRENCE

- Positionner l'OIIAQ comme une instance incontournable et d'influence auprès de l'ensemble de ses parties prenantes
- Développer des plans stratégiques pour positionner l'OIIAQ dans ses relations gouvernementales, sociétales et publiques
- Accroître la notoriété de la profession, de l'OIIAQ et de ses membres
- Accroître le sentiment d'appartenance des membres envers l'OIIAQ

4 RENDRE DE MEILLEURS SERVICES AUX MEMBRES ET À LA RELÈVE

» L'OIIAQ : UNE OFFRE DE SERVICE AMÉLIORÉE

- Accroître le nombre d'activités de développement professionnel, outils et services de qualité et accessibles aux membres
- Développer et implanter une stratégie d'approche clientèle

» ATTIRER ET RETENIR LES CANDIDATS

- Promouvoir et valoriser la profession pour assurer une relève suffisante

5 OPTIMISER LA GOUVERNANCE ET LA PERFORMANCE

» OPTIMISER LA GOUVERNANCE

- Mettre en œuvre les dispositions de la Loi 11
- Mettre en place une saine gestion des risques
- Adopter un code d'éthique pour les administrateurs

» OPTIMISER LA PERFORMANCE DE L'OIIAQ

- Améliorer la performance de l'OIIAQ par l'optimisation des processus
- Développer des plans directeurs pour la gestion des ressources
- Développer un plan de relève
- Développer un plan directeur des technologies de l'information et des communications

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Politiques en vigueur au cours de l'exercice	Adoption	Révision en 2020-2021	Élaboration ou révision projetée
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration et des comités de l'Ordre	19 mars 2019	31 mars 2021	
Politique de régie interne	31 mai 2018	31 mars 2021	
Politique de gouvernance des comités du Conseil d'administration	10 octobre 2019	31 mars 2021	
Politique de régie interne des comités statutaires du Conseil d'administration et de la direction générale	31 mars 2021		
Politique de gouvernance portant sur l'évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses comités	13 décembre 2018	31 mars 2021	
Politique régissant la participation aux activités de l'Ordre	26 janvier 2018	31 mars 2021	
Politique sur les activités de la présidence et des administrateurs pendant la période électorale, incluant sur les réseaux sociaux	29 octobre 2020		
Politique d'embauche et dotation en personnel	24 avril 2019		X
Politique d'appréciation de la performance du personnel	24 avril 2019		X
Politique de ressources humaines portant sur la rémunération et les autres conditions de travail des employés de l'Ordre	24 avril 2019		X
Politique en matière de relations de travail	24 avril 2019		X
Politique de reconnaissance du Conseil d'administration	24 avril 2019		X
Politique de reconnaissance du personnel	24 avril 2019		X
Politique de formation et de développement des compétences	24 avril 2019		X
Politique de jetons de présence	22 mars 2018	9 juin 2020	X
Politique de frais de déplacement et de séjour	22 mars 2018	9 juin 2020	X
Politique budgétaire et prévisions financières	24 avril 2019		X
Politique de placement	24 avril 2019	25 mars 2020	X
Politique pour l'attribution des contrats	24 avril 2019		X
Politique de capitalisation	24 avril 2019		X
Politique de divulgations financières	24 avril 2019		X
Politique relative à la divulgation de situations préoccupantes au sujet de questions comptables ou d'audit par les employés concernant leurs préoccupations au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit	24 avril 2019		X

ÉLECTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune élection n'a été tenue au cours de l'exercice 2020-2021.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Formations suivies par les membres en poste au 31 mars 2021 portant sur :	Nombre d'administrateurs les ayant suivies
Le rôle d'un Conseil d'administration	19/20*
La gouvernance et l'éthique	20/20
L'égalité entre les femmes et les hommes	20/20
La gestion de la diversité ethnoculturelle	20/20

** En raison de la pandémie, un administrateur n'a pu suivre cette formation au 31 mars 2021.*

APPLICATION DES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Membres au 31 mars 2021

- **Rossana Pettinati,**

nommée à partir de la liste de l'Office des professions du Québec, deuxième mandat jusqu'au 31 mars 2025

- **Véronique Aumais, inf. aux.,**

membre de l'Ordre, deuxième mandat jusqu'au 31 mars 2025

- **Lyne Tétreault, inf. aux.,**

ancienne administratrice, premier mandat jusqu'au 31 mars 2021

- **André Richard, inf. aux.,**

ancien administrateur, premier mandat à compter du 31 mars 2021 jusqu'au 31 mars 2025

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Le mandat du comité d'enquête et de déontologie a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 2019 et est entré en fonction le 1er avril 2019.

Pour prendre connaissance du *Règlement intérieur du comité d'enquête et de déontologie*, cliquez ici.

Pour prendre connaissance du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration*, cliquez ici.

Pour prendre connaissance du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, cliquez ici.

NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars 2020 et aucune n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ EXÉCUTIF

Carole Grant,
présidente

Katia Goudreau,
vice-présidente

Josée Goulet,
administratrice

Lyne Plante,
administratrice

Lucie Bourguignon-Laurent,
administratrice nommée

Daniel Benard,
directeur général et Secrétaire de l'Ordre, participant d'office et secrétaire du comité

MANDAT

Le comité exécutif peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue. Toutefois, le Conseil d'administration ne peut déléguer au comité exécutif ou autres instances les éléments suivants :

1. **Adopter un règlement ;**
2. **Établir des règles concernant la conduite des affaires du Conseil d'administration ou du comité exécutif ;**
3. **Nommer le syndic ;**
4. **Désigner les membres du Conseil de discipline ;**
5. **Établir la somme nécessaire pour rembourser le coût du fonctionnement du régime collectif ou du fonds d'assurance de responsabilité professionnelle ;**
6. **Fixer la répartition de la somme prévue entre tous les membres de l'Ordre ou certaines classes d'entre eux ou uniquement entre les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme ;**
7. **Créer un fonds d'assurance de responsabilité professionnelle et l'administrer conformément à la Loi sur les assurances.**

MEMBRES (AU 31 MARS 2021)

Carole Grant,
inf. aux., présidente de l'Ordre

Katia Goudreau,
inf. aux., administratrice, vice-présidente de l'Ordre

Lucie Bourguignon-Laurent,
administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Josée Goulet,
inf. aux., administratrice

Lyne Plante,
inf. aux., administratrice

Le comité exécutif est notamment responsable des dossiers confiés par le Conseil d'administration rattachés aux règlements de l'Ordre ainsi qu'aux dossiers d'infractions criminelles, pénales ou déontologiques en vertu des articles 45, 45.1 et 55.1 du *Code des professions*.

Le comité exécutif recommande au Conseil d'administration les orientations stratégiques, plans d'action et indicateurs de performance de l'Ordre ainsi que les positions touchant les dossiers de pratiques professionnelles et de relations publiques et gouvernementales.

Le directeur général et Secrétaire de l'Ordre ainsi que l'adjointe administrative à la direction générale participent d'office à toutes les séances du comité exécutif, mais n'ont pas droit de vote.

Le directeur général et Secrétaire de l'Ordre agit comme secrétaire du comité exécutif.

ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Le comité a tenu 11 séances durant l'exercice 2020-2021.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes touchant :

- L'imposition de stages ou de cours de perfectionnement, dans le cadre notamment des retours à la profession ;
- La délivrance de permis régulier ou temporaire selon l'accord du commerce international (ALEC) ;
- Les reconnaissances d'équivalence de formation ou de diplôme recommandées par le comité d'études des équivalences ;
- Les dossiers de membres ou de candidats ayant été reconnus coupables d'infractions criminelles, pénales ou disciplinaires ;
- Les demandes d'annulation de l'examen ;
- Le droit d'exercer d'un membre selon les recommandations du comité d'inspection professionnelle ;
- La date et l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres.

Le comité a également pris acte du nombre de :

- Délivrances de permis ;
- Réinscriptions ;
- Réussites de formation d'appoint ;
- Personnes qui ont obtenu l'attestation de formation de la thérapie intraveineuse (TIV) ou l'attestation de formation non subventionnée de la TIV par l'OIIAQ ou l'attestation de formation continue subventionnée de la TIV par l'OIIAQ ;
- Personnes qui ont obtenu l'attestation de formation sur l'assistance ventilatoire.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes recommandant au Conseil d'administration, notamment :

- La mise à jour des orientations stratégiques, du plan d'action de l'exercice suivant et du tableau de bord de l'exercice 2020-2021 ;
- Le plan d'action de gestion intégrée des risques de l'Ordre.

Le comité a validé les orientations touchant les dossiers de pratiques professionnelles, les redditions de compte de la direction générale du plan d'action annuel ainsi que du tableau de bord. Le comité a également validé les indicateurs de performance et les orientations de relations publiques et gouvernementales proposées par la direction générale.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Lise Therrien,
présidente

Bruno Déry,
administrateur nommé

Amélie Drolet,
administratrice

Josée-Anne Pelletier,
administratrice

Emanuel Settecasi,
administrateur nommé

Carole Grant,
présidente
et participante d'office

Daniel Benard,
directeur général et
Secrétaire de l'Ordre,
et participant d'office

Patricia Couture,
directrice, Affaires juridiques
et Secrétaire adjointe de
l'Ordre, participante d'office
et secrétaire du comité

MANDAT

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition des comités du Conseil d'administration ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des membres de ces instances. Le tout permettra au Conseil d'administration de l'Ordre de s'assurer d'agir dans le respect des principes de gouvernance reconnus, et ce, dans une perspective d'efficacité, d'efficience, de transparence, de responsabilité et d'imputabilité.

MEMBRES (AU 31 MARS 2021)

Lise Therrien, inf. aux., présidente du Comité
Bruno Déry, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec
Amélie Drolet, inf. aux., administratrice
Josée-Anne Pelletier, inf. aux., administratrice
Emanuel Settecasi, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec
Daniel Benard, directeur général et Secrétaire de l'Ordre, participant d'office
Patricia Couture, directrice, Affaires juridiques, participante d'office et secrétaire du Comité
Carole Grant, inf. aux., présidente de l'Ordre, participante d'office

ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Le comité a tenu trois réunions durant l'exercice 2020-2021.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes recommandant au Conseil d'administration de :

- Approuver les modifications au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et les élections de son Conseil d'administration* ;
- Adopter le projet de Plan d'action 2020-2021 actualisé : optimiser la performance du Conseil d'administration ;
- Adopter les modifications proposées et de fusionner les formulaires d'évaluation de la performance des comités et d'évaluation du fonctionnement des comités ;
- Modifier la Politique de gouvernance portant sur l'évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses comités, notamment au niveau de la fréquence de son application aux deux ans ;
- Adopter une Politique sur les activités de la présidence et des administrateurs pendant la période électorale incluant celles sur les réseaux sociaux ;
- Adopter un Profil de compétences des administrateurs ;
- Tenir la prochaine élection de 2021 des administrateurs par un moyen technologique ;
- Procéder à l'élection de la présidence pour 2021 au suffrage universel des membres de l'Ordre ;
- Adopter la mise à jour du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités de l'OIIAQ*, telle que révisée, et ce, en vertu de l'article 29 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel* ;
- Adopter la mise à jour de la Politique de régie interne de l'OIIAQ, telle que révisée ;
- Adopter la Politique révisée de gouvernance des comités du Conseil d'administration ;
- Modifier la composition de certains comités du Conseil d'administration à compter de juin 2021.

COMITÉ D'AUDIT

Carmelle Champagne-Chagnon,
présidente

Nathalie Boutin,
administratrice

Amélie Drolet,
administratrice

Guillaume Girard,
administrateur

Claire Thouin,
administratrice

Carole Grant,
présidente
et participante d'office

Daniel Benard,
directeur général et
Secrétaire de l'Ordre,
participant d'office

Aline Patenaude,
directrice, Finances et
administration, participante
d'office et secrétaire
du comité

MANDAT

Le comité s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à l'audit externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques financiers et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

MEMBRES (AU 31 MARS 2021)

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux., administratrice et présidente du Comité
Nathalie Boutin, inf. aux., administratrice
Amélie Drolet, inf. aux., administratrice
Guillaume Girard, inf. aux., administrateur
Claire Thouin, inf. aux., administratrice
Carole Grant, inf. aux., présidente de l'Ordre et participante d'office
Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général, Secrétaire de l'Ordre, participant d'office
Aline Patenaude, CPA, CMA, directrice, Finances et administration, secrétaire du comité et participante d'office

ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Le comité a tenu trois séances durant l'exercice 2020-2021.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes recommandant au Conseil d'administration :

- L'approbation des états financiers de l'OIIAQ au 31 mars 2020 ;
- La reconduction de la firme Mazars pour l'audit externe des états financiers au 31 mars 2021 ;
- De soumettre à la consultation annuelle des membres de l'Ordre de maintenir la cotisation annuelle à 190 $ pour 2021-2022 ;
- L'approbation de l'orientation budgétaire pour l'exercice 2021-2022 ainsi que la prolongation de l'orientation budgétaire 2018-2022 à 2018-2023 ;
- L'approbation du projet de budget 2021-2022.

Le comité a également rencontré les auditeurs externes qui lui ont présenté les états financiers au 31 mars 2020. De plus, le comité a poursuivi sa validation de la situation financière et des prévisions financières préparées par la direction générale de l'Ordre à ses rencontres.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Luc St-Laurent,
président

Nathalie D'Astous,
administratrice

Julie Gauthier,
administratrice

Dolorès Pronovost,
administratrice

Carole Grant,
présidente
et participante d'office

Daniel Benard,
directeur général et
Secrétaire de l'Ordre,
participant d'office et
secrétaire du comité

MANDAT

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'analyser les questions particulières et formuler des recommandations au Conseil d'administration, notamment des politiques portant sur la gestion des ressources humaines touchant la dotation, l'évaluation de rendement et de performance, la rémunération, les relations de travail, la reconnaissance, la formation et le perfectionnement.

MEMBRES (AU 31 MARS 2021)

Luc St-Laurent, inf. aux., administrateur et président du comité

Nathalie D'Astous, inf. aux., administratrice

Julie Gauthier, inf. aux., administratrice

Dolorès Pronovost, inf. aux., administratrice

Carole Grant, inf. aux., présidente de l'Ordre et participante d'office

Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général, Secrétaire de l'Ordre, participant d'office et secrétaire du comité

ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Le comité a tenu trois séances durant l'exercice 2020-2021.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes recommandant au Conseil d'administration :

- La valeur des jetons de présence versés aux administrateurs et la rémunération globale de la présidence à soumettre à la consultation des membres pour l'exercice financier 2021-2022, en vue d'être approuvée par l'assemblée générale annuelle 2020 ;
- De mettre à jour le mandat de la présidence en lien avec la ligne directrice de gouvernance de l'Office des professions du Québec et la Politique de régie interne ;
- De mettre en œuvre les résultats de l'exercice d'évaluation des postes permettant de rémunérer chacun des emplois en fonction des responsabilités et de l'imputabilité des ressources assurant ainsi une relativité interne ;
- Les principes directeurs pour la rémunération globale des employés de l'Ordre à compter de 2021 pour les non-syndiqués et idéalement les syndiqués à la suite de la prochaine négociation de la convention collective ;
- Les nouvelles échelles salariales proposées pour les non syndiqués, qui seraient indexées annuellement à compter de 2021 selon les recommandations du Comité des ressources humaines au Conseil d'administration qui les approuverait par résolution ;
- Le mandat et les principes directeurs de l'employeur dans le cadre de la prochaine négociation de la convention collective ;
- La nomination de Maryse Samson comme Secrétaire adjointe de l'Ordre ;
- De valider le contrat de travail révisé du directeur général et Secrétaire de l'Ordre.

Le comité a analysé le :

- Plan directeur des ressources humaines 2021-2022 ;
- Plan de relève à l'Ordre ;
- Sondage de satisfaction des employés.

Le comité a également reçu à chacune de ses séances un rapport d'activités du directeur général et a assuré le suivi des dossiers de relations de travail.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Daniel Benard,
directeur général et Secrétaire de l'Ordre

Michel Boulianne,
directeur Technologies de l'information et communications

François Brady,
syndic

Patricia Couture,
directrice Affaires juridiques

Marc-André Filion,
directeur Ressources humaines et développement organisationnel

Catherine-Dominique Nantel,
directrice Communications et partenariats stratégiques

Aline Patenaude,
directrice Finances et administration

Maryse Samson,
directrice Accès à la profession, tableau de l'Ordre et formation

Julie St-Germain,
directrice Inspection et pratique professionnelles

Mandat

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités nécessaires à la réalisation de la mission et des objectifs de l'Ordre, tout en s'assurant de mettre en application les politiques adoptées par le Conseil d'administration.

Activités

Le comité de direction a comme mandat d'approuver les lignes directrices portant sur les ressources humaines, financières, matérielles et opérationnelles de l'Ordre et visant plus qu'une de ses directions.

Le comité de direction est appuyé dans ses activités par le comité de direction–pratique professionnelle. Ce dernier a quant à lui comme mandat de réviser les orientations et positions de pratique professionnelle qui seront déposées pour approbation au comité exécutif ou au Conseil d'administration, en plus de confirmer les réponses ou informations diffusées par les différents intervenants de l'Ordre tels que le service-conseil, les inspecteurs, les auteurs, les animateurs, les conférenciers, les ressources de l'Ordre, la présidente de l'Ordre ou autres.

La crise sanitaire aura bousculé les activités régulières de l'Ordre. Rapidement, l'Ordre a su s'adapter pour maintenir ses services à distance et a su s'ajuster avec agilité aux nombreux changements occasionnés par la situation pour arriver à offrir non seulement les services essentiels mais l'ensemble des services à l'exception de l'inspection professionnelle dans les établissements pour des raisons évidentes. L'Ordre a su saisir plusieurs opportunités et réaliser divers projets en attente au cours du dernier exercice grâce à l'agilité de l'équipe de l'Ordre.

La direction générale a joué un rôle clé dans l'ensemble des stratégies et l'élaboration du plan d'action en relations publiques et gouvernementales qui a dû être actualisé avec les deuxième et troisième vagues de la pandémie. Comme mentionné dans le rapport de la présidente, plusieurs actions auprès de hauts fonctionnaires du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), ainsi qu'auprès des autres ordres professionnels ont permis de grandes avancées quant au champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire. L'Ordre continue d'être présent et très actif dans les différents groupes de travail de ces organismes.

En collaboration avec l'équipe de direction, les principaux projets ont porté sur :

- La mise en œuvre du plan d'action 2020-2021 des orientations stratégiques 2018-2022, dans l'atteinte des orientations stratégiques adoptées pour 2018-2022 et la poursuite de l'optimisation des meilleures pratiques de gouvernance et de gestion de l'Ordre ainsi que la reddition de compte de l'avancement

de celui-ci et du tableau de bord (incluant les ajouts de tableaux de bord pour le syndic et l'inspection professionnelle) au Conseil d'administration et au comité exécutif;

- La poursuite des travaux afin d'assurer le plein champ d'exercice et l'identification des sources de décloisonnement possibles des activités professionnelles en comparaison avec le champ d'exercice des infirmières auxiliaires du reste du Canada;
- L'établissement et la mise en œuvre de stratégies et de plans de relations publiques et gouvernementales avec la direction des communications et partenariats stratégiques;
- La poursuite d'une participation active aux différentes rencontres organisées par les parties prenantes, dont celles de l'Office des professions du Québec, du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) dans le cadre de ses forums, des comités de travail du MSSS, ainsi qu'auprès de plusieurs ordres professionnels;
- La mise en œuvre du projet de gestion intégrée des risques de l'Ordre;
- La réalisation du projet Vision 2022-2026 en vue d'élaborer les orientations stratégiques 2022-2026 avec le Conseil d'administration en 2021-2022.

Au cours de l'année 2020-2021, les diverses directions ont joué un rôle central dans plusieurs projets notamment:

ACCÈS À LA PROFESSION, TABLEAU DE L'ORDRE ET FORMATION

- Réussite de 1 145 candidates et candidats à l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, qui donne accès à un permis délivré par l'Ordre.
- Délivrance de 944 permis en cours d'année, dont 58 permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'équivalence et 19 en vertu de l'accord de libre-échange canadien (ALEC).
- Mise en œuvre de la refonte des processus d'équivalence et des retours à la profession.
- Création d'un examen clinique pour les demandes de retour à la profession.
- Mise en place de l'examen professionnel respectant l'ensemble des exigences de la santé publique.
- 20 952 inscriptions aux formations du programme de développement professionnel, dont 942 lors des conférences régionales.
- Développement et diffusion d'outils, en lien avec le projet du gouvernement concernant le rehaussement de l'effectif d'infirmières auxiliaires avec l'ensemble des établissements, dont cinq secteurs: consultations externes, soins courants, soutien à domicile, hémodialyse et bloc opératoire.
- Le service à la clientèle à distance a su relever plusieurs défis pendant cette pandémie pour continuer à offrir l'ensemble des directions de l'Ordre.
- Réflexion sur l'ensemble des activités de la direction en vue de prochaines mises à jour réglementaire et bonifier l'ensemble des communications aux parties prenantes.

SYNDIC

- Réception de 130 signalements au cours de l'exercice et 7 enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline.
- 46 dossiers de pratique illégale ou usurpation de titre ont été ouverts au cours de l'exercice dont une poursuite intentée devant le tribunal.
- Révision du Code de déontologie à l'étude par l'Office des professions du Québec.
- Ajustement des méthodes d'enquêtes et d'entrevue en raison de la COVID-19.
- Amélioration et révision en continu des processus internes du Bureau du syndic.

- Formation d'une nouvelle syndique adjointe.
- Participation au groupe de travail sur les valeurs des syndics.

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLES

- Participation au groupe de travail du Chantier de l'inspection professionnelle de l'Office des professions du Québec.
- Collaboration à la mise en application des arrêtés ministériels.
- Collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et le Collège des médecins du Québec au développement d'ententes conjointes en faveur du décloisonnement du champ d'exercice des infirmières auxiliaires.
- Production et diffusion du Mémoire sur le rôle des infirmières auxiliaires auprès des aînés.
- Développement et diffusion de plusieurs dérivés du document *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire* dans plusieurs milieux de soins permettant ainsi de contribuer grandement à positionner le plein champ d'exercice de la profession auprès des instances du réseau.
- Production d'un bilan de l'inspection professionnelle.
- Mise en œuvre de l'octroi aux membres admissibles de 10 heures de formation en lien avec la COVID-19 pour leur formation continue obligatoire.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

- Révision complète de la rémunération globale pour les non-syndiqués incluant l'évaluation des emplois réalisée à l'aide d'un comité.
- Plusieurs lignes directrices ont été créées ou mises à jour afin d'assurer le bon fonctionnement des activités des ressources de l'Ordre.
- Un exercice de maintien du programme d'équité salariale a été complété et les affichages requis par la loi ont été faits.
- Planification de la négociation de la prochaine convention collective.

FINANCES ET ADMINISTRATION / RESSOURCES MATÉRIELLES

- Optimisation continue de l'ensemble des opérations de l'Ordre afin de s'assurer d'une saine gestion contribuant à dégager des surplus importants, notamment avec la pandémie, versus ceux planifiés dans l'orientation budgétaire équilibrée de quatre ans, alignée sur les orientations stratégiques 2018-2022 de l'Ordre.
- Gestion des placements en fonction de la refonte de la Politique de placement adoptée en mars 2020.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- Développement de plusieurs projets inclus sur le plan directeur des technologies de l'information et des communications.

AFFAIRES JURIDIQUES

- Transmission à l'Office des professions du Québec et collaboration aux travaux visant les mises à jour du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, du *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*, du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, ainsi que du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.
- Collaboration avec l'Office des professions du Québec aux fins de l'adoption du Règlement modifiant le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et les élections de son Conseil d'administration*.
- Soutien à la refonte des processus d'équivalence et de retours à la profession.
- Collaboration à la mise en application des arrêtés ministériels.
- Soutien à l'ensemble des directions dans leurs activités.

COMMUNICATIONS ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

- Élaboration de la campagne de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires.
- Réalisation de la consultation et du rapport annuel ainsi que l'organisation d'une première assemblée générale annuelle virtuelle.
- Élaboration de la campagne de valorisation de la profession *Des professionnels à nos côtés* dans le cadre de laquelle de chaleureux témoignages provenant du public ont été mis de l'avant pour souligner le travail exceptionnel des infirmières auxiliaires.
- Relations de presse dans le cadre de la diffusion du rapport d'enquête conjoint avec le Collège des médecins du Québec et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec sur la qualité des soins en CHSLD.
- Collaboration à la rédaction du document *Infirmière auxiliaire, partenaire incontournable au plan d'action du gouvernement dans la deuxième vague de la Covid-19*.
- Production de la revue Santé Québec.

SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

- 29 256 infirmières et infirmiers auxiliaires sont membres de l'Ordre au 31 mars 2021.
- De plus en plus de membres travaillent à temps complet régulier soit 55 % ce qui représente 8 % de plus qu'au 31 mars 2020.

Remerciements

En terminant, je tiens à souligner le dévouement et l'engagement exceptionnel des membres de l'équipe du siège social surtout dans le contexte de la pandémie COVID-19. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'exercice 2020-2021.

Daniel Benard, FCPA, FCA
Directeur général et Secrétaire de l'Ordre

La rémunération globale du directeur général et Secrétaire de l'Ordre, Daniel Benard, en 2020-2021 a été de 276 939 $, incluant une rétroactivité de 9 505 $ pour l'exercice précédent, après une révision salariale par le Conseil d'administration. Il est entré en fonction le 14 juin 2017.

> *Je tiens à souligner le dévouement et l'engagement exceptionnel des membres de l'équipe du siège social surtout dans le contexte de la pandémie COVID-19.*

RESSOURCES HUMAINES

En date du 31 mars 2021, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec compte 41 employés, selon le calcul déterminé par l'Office des professions.

DIRECTION GÉNÉRALE

Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général et Secrétaire de l'Ordre

Marie-Josée Le Sauteur, adjointe exécutive et Secrétaire substitut du Conseil de discipline

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Marc-André Filion, CRHA, directeur

AFFAIRES JURIDIQUES

Me Patricia Couture, avocate, directrice et Secrétaire adjointe de l'Ordre

Me Annie Hudon, avocate

Me Eva Sikora, avocate et Secrétaire substitut du Conseil de discipline

Anne-Frédérique Déry, Secrétaire du Conseil de discipline et adjointe à la direction générale

FINANCES ET ADMINISTRATION

Aline Patenaude, CPA, CMA, directrice

Elena Sycheva, technicienne comptable

ACCÈS À LA PROFESSION, TABLEAU DE L'ORDRE ET FORMATION

Maryse Samson, M. Éd., directrice et Secrétaire adjointe de l'Ordre

Marilou Couture, inf. aux., directrice technique

Christine Koblé, inf. aux., directrice technique

Patrick Auger, coordonnateur

Jean-Sébastien Sirois, coordonnateur

Rachel Daneau, adjointe à la direction

Carole Garrigue, adjointe à la direction

Maude Fournier, agente à l'admission

Laura Kristof, agente à l'admission

Sylvie Audette, agente, services aux membres et aux candidats

Laureen Jacqdom, agente, services aux membres et aux candidats

Émilie Trumeau, agente, services aux membres et aux candidats

COMMUNICATIONS ET DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Catherine-Dominique Nantel, directrice

Annabelle Baillargeon, directrice adjointe

Cynthia Nadon, coordonnatrice aux communications

Amel Alioua, technicienne aux communications

Coralie Desfontaine, designer graphique

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLES

Julie St-Germain, inf. aux., directrice

Stéphanie Fortier, inf. aux., directrice technique de l'inspection professionnelle

Lisa-Marie Roy-Perron, inf. aux., directrice technique de la pratique professionnelle et de la formation continue obligatoire

Simon Babin, inf. aux., inspecteur

Isabelle Beaudoin, inf. aux., inspectrice

Marie-Josée Regnier, inf. aux., inspectrice

Sarah Levade, adjointe à la direction

BUREAU DU SYNDIC

François Brady, inf. aux., syndic

Chantal Bélanger, inf. aux., syndique adjointe

Anne-Marie Racicot, inf. aux., syndique adjointe

Me Anne-Marie Jutras, avocate

Manon Salvas, adjointe à la direction

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Michel Boulianne, directeur

André Richard, responsable, analyse et optimisation des processus d'affaires

Pier-Marc Boulianne, programmeur-analyste

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La 47e assemblée générale annuelle (AGA) de l'Ordre s'est déroulée le 29 octobre 2020 et a réuni 162 infirmières et infirmiers auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2019-2020 a été présenté. Une deuxième consultation annuelle a été tenue dans le cadre de l'AGA avec les participants à l'assemblée.

Voici les principaux sujets abordés :

- Présentation du rapport du Conseil d'administration, de la présidente, des comités du Conseil d'administration et du directeur général pour 2019-2020 ;
- Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 ;
- Consultation sur la cotisation annuelle 2021-2022 ;
- Approbation de la rémunération de la présidente et des administrateurs élus ;
- Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2019-2020.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice.

02

ADMINISTRATION

Comité de la formation **31**

Comité d'étude des équivalences **32**

Reconnaissance de l'équivalence de la formation ou d'un diplôme **33**

Formation des personnes chargées de préciser ou d'appliquer les conditions de délivrance de permis **34**

Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences **34**

COMITÉ DE LA FORMATION

MANDAT

Le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Il a pour fonction de :

- Revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment à l'égard de la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire état de ses constatations au Conseil d'administration ;
- Donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation, sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou des normes d'équivalence de diplôme ou de la formation et sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

ACTIVITÉS

Le comité n'a tenu aucune réunion au cours de l'année en raison de la révision prochaine du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI).

MEMBRES (AU 31 MARS 2021)

Stéphanie Chouinard, inf. aux.
Anik Poitras, inf. aux.
Michelle Lemieux, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Maggie Soldano, représentante de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Luce Quévillon, représentante de la Fédération des commissions scolaires francophones du Québec
Maryse Samson, M. Éd. Directrice Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et formation et Secrétaire adjointe de l'Ordre, secrétaire du comité et membre d'office

EXAMEN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Le programme SASI mène à l'examen de l'Ordre, dans le but d'obtenir un permis.

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice, en raison de la révision prochaine du programme SASI.

CONCLUSION DES CONSTATATIONS ET DES AVIS

Aucune constatation et aucun avis n'a été émis en 2020-2021.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

COMITÉ D'ÉTUDE DES ÉQUIVALENCES

MANDAT

Le comité d'étude des équivalences a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplôme et de la formation, en plus de formuler des recommandations au comité exécutif.

Il a pour fonction de :

- Examiner les dossiers de demandes de reconnaissance d'équivalence dans le respect du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.
- Cibler les compétences manquantes pour les candidats en démarche de reconnaissance des acquis et des compétences.
- Se référer à des ouvrages ou de la documentation avérés en matière de reconnaissance des acquis et des compétences produits, notamment par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES).
- Formuler des recommandations au comité exécutif en vue de reconnaître, en totalité ou en partie, une demande d'équivalence d'un diplôme ou de la formation.
- Tenir compte des conditions d'application d'une recommandation formulée lorsqu'elle vise à reconnaître en partie, une demande d'équivalence d'un diplôme ou de la formation.
- Proposer et élaborer des algorithmes décisionnels et des tableaux de concordance.
- Veiller à la mise à jour de la documentation des décisions du comité.

MEMBRES (AU 31 MARS 2021)

Nancy Proulx, inf. aux., présidente du comité

Chantal Sauriol, inf. aux.

Julie Dubé, inf. aux.

Maryse Samson, M. Éd. Directrice Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et formation et Secrétaire adjointe de l'Ordre, secrétaire du comité et membre d'office

ACTIVITÉS

Le comité d'étude a tenu 7 réunions au cours de l'année et a analysé 198 dossiers de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

Certains de ces dossiers ont fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif au cours de l'année.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION OU D'UN DIPLÔME

> Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

DEMANDES	DU QUÉBEC	D'UNE AUTRE PROVINCE CANADIENNE	HORS CANADA
Demandes pendantes au 31 mars 2020	0	0	65
Reçues en 2020-2021	35	3	265
Reconnaissance entière sans condition	0	0	3
Reconnaissance partielle	35	2	157
Refusées au cours de 2020-2021	0	0	1
Demandes pendantes au 31 mars 2021 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2021)	0	1	169

Nombre total de candidats concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence au cours de l'exercice : **198**

Demandes de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme : aucune

Toutes les demandes citées ci-dessus visent la délivrance d'un permis, puisque l'OIIAQ ne délivre pas de certificat de spécialiste.

> Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées lors d'une reconnaissance partielle*

NATURE	AU QUÉBEC	HORS QUÉBEC (AU CANADA)	HORS CANADA
Un ou quelques cours	28	2	146
Une formation d'appoint (incluant ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Cours et stage	7	0	11
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0
Autres	0	0	0

** Veuillez tenir compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de personnes concernées par des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.*

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES DE PRÉCISER OU D'APPLIQUER LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	6	1
Égalité entre les hommes et les femmes	0	18
Gestion de la diversité ethnoculturelle	11	7

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

L'Ordre a procédé à la refonte de son processus d'analyse de dossier afin de prescrire des cours et stages de perfectionnement spécifiques aux écarts observés. De plus, l'Ordre a mis en œuvre les travaux avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin que les cours et stages de perfectionnement prescrits soient facilement et rapidement disponibles.

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES

L'Ordre a de nouveau rencontré l'Office québécois de la langue française afin d'établir une collaboration en vue d'optimiser ses processus.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars 2020 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

03

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Comité d'inspection professionnelle **36**

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice **37**

Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières **37**

Bilan des inspections professionnelles **38**

Inspections de suivi **38**

Inspections portant sur la compétence professionnelle **38**

Membres ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle **38**

Recommandations du comité d'inspection professionnelle **38**

Suivi des recommandations adressées au comité exécutif **39**

Informations transmises au Bureau du syndic **40**

Autres activités relatives à l'inspection professionnelle **40**

Inspections en établissement **40**

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Le comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en se basant notamment sur le *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire.*

Pour réaliser son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, le comité détermine un programme de visites auprès des membres qui exercent dans les établissements de santé, préalablement approuvé par le Conseil d'administration. Lorsque requis, il procède à une inspection sur la compétence professionnelle d'un membre, conformément au *Code des professions* et au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.* Le comité est soutenu par une équipe d'inspecteurs pour réaliser le programme de surveillance générale déterminé par le Comité d'inspection professionnelle.

MEMBRES (AU 31 MARS 2021)

Nancy Deslauriers, inf. aux., présidente du comité

Mathieu Giguère, inf. aux, vice-président du comité

Mélissa Gaucher, inf. aux.

Julie Houle, inf. aux.

Julie St-Germain, inf. aux., directrice Inspection et pratique professionnelles et secrétaire du comité

ACTIVITÉS

Le comité a tenu quatre réunions, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'inspections portant sur la compétence professionnelle des membres.

PERSONNE NOMMÉE RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE ET INSPECTEURS

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle, conformément à l'article 90 du *Code des professions.*

	NOMBRE
Inspecteurs à temps complet (selon le barème de l'Ordre défini à la sous-section 2.11)	4
Inspecteurs à temps partiel	2

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

Les activités prévues au Programme de visites de surveillance générale de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire 2019-2021 ont été fortement touchées par la crise sanitaire qu'a causée la pandémie liée à la COVID-19. En effet, afin d'assurer la protection du public et de limiter au minimum le risque de propagation lors des visites de surveillance générale, l'Ordre a pris la décision de suspendre les visites dès que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020. De ce fait, les visites de surveillance générale prévues du 14 mars 2020 au 31 mars 2021 n'ont pas été réalisées comme le prévoyait le programme initial.

Il est important de mentionner que la crise sanitaire actuelle nous fait prendre conscience des limites de notre processus d'inspection professionnelle qui se fait uniquement en présentiel auprès de nos membres dans les milieux de soins. Le Chantier d'inspection, mis en place en mai 2019 par l'Office des professions du Québec et auquel l'Ordre participe activement via le groupe de travail, viendra appuyer nos réflexions et la révision de notre processus en place depuis de nombreuses années.

Néanmoins, plusieurs outils et documents de référence ont été développés en 2020 par l'équipe de l'inspection et pratique professionnelles, en collaboration avec d'autres directions de l'Ordre, tels que les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire, les cadres de référence et les capsules de formation liées aux activités professionnelles. Ces documents ont pour but de contribuer à maintenir et à développer les compétences de l'infirmière auxiliaire ainsi que d'aider les membres et l'ensemble du réseau de la santé à mieux connaître son plein champ d'exercice.

INSPECTIONS ISSUES DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE OU INSPECTIONS DITES RÉGULIÈRES

	NOMBRE*
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2020 (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	0
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	0
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2021	0

** En raison de la pandémie, l'Ordre a suspendu les visites de surveillance ainsi que les inspections afin de respecter les normes sanitaires et protéger le public.*

BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

Synthèse des recommandations du comité

Comme mentionné précédemment, dans le contexte de pandémie, les inspections en établissements ont été suspendues.

INSPECTIONS DE SUIVI

	NOMBRE*
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2020	1
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2021	1

** En raison de la pandémie, l'Ordre a suspendu les visites de surveillance et ainsi les inspections afin de respecter les normes sanitaires et protéger le public.*

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Inspections pendantes portant sur la compétence au 31 mars 2020	1
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	3
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence, réalisés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	3
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection portant sur la compétence a été suspendu	0
Inspections portant sur la compétence pendante au 31 mars 2021	1

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Aucun membre n'a fait l'objet de plus d'un rapport d'inspection professionnelle au cours d'un même exercice.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu au retrait de la recommandation	0
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à une recommandation amendée	0
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à la recommandation initiale	2

> Portrait et relevé des membres visés par des recommandations présentées au comité exécutif, comme prévu par la délégation des pouvoirs par le Conseil d'administration

MEMBRES VISÉS PAR LES RECOMMANDATIONS	SANS LIMITATION OU SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	AVEC LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
Obligation de suivre et réussir un stage	0	0	0
Obligation de suivre et réussir un cours de perfectionnement	0	0	0
Obligation de suivre et réussir un stage et un cours de perfectionnement	0	1	2

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF

> Décisions du comité exécutif

Nombre de décisions approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	3
Nombre de décisions rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

	NOMBRE
Membres ayant réussi	1
Membres ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le comité exécutif	0
Toute autre conséquence	0

ENTRAVES À UN MEMBRE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE, À LA PERSONNE RESPONSABLE À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, À UN INSPECTEUR OU À UN EXPERT DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS ET INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

Aucun membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission au Bureau du syndic au cours de l'exercice	7

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Réflexion sur la stratégie globale de l'inspection professionnelle.
- Création du Bilan de l'inspection professionnelle. Ce document trace le portrait des activités 2019-2021 de l'inspection professionnelle, notamment en ce qui concerne les visites de surveillance générale et les inspections portant sur la compétence professionnelle des membres. Il met en lumière les points forts et les points à améliorer dans la pratique professionnelle des infirmières auxiliaires. Il fait aussi mention des nombreux outils développés pour soutenir les membres dans leurs activités.
- Travail préparatoire pour le projet de mise à jour du *Règlement du Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.
- Réalisation en collaboration avec le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) de l'enquête menée au CHSLD Herron et à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM), pour comprendre les événements tragiques survenus lors de la première vague de COVID-19.
- Participation au Forum de l'inspection.
- Participation à la formation en évaluation des compétences organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec les 25 février et 10 mars 2021.
- Participation aux réunions du Groupe de travail sur l'inspection professionnelle, appelé le Chantier de l'inspection, organisées par l'Office des Professions du Québec (OPQ).
- La directrice Inspection et pratique professionnelles a accordé une entrevue à l'émission Enquête de Radio-Canada à propos de la qualité et la sécurité des soins prodigués par des non professionnels dans les résidences privées pour aînés (RPA).

INSPECTIONS DE TOUTE AUTRE FORME

Inspection en établissement

Comme mentionné précédemment, dans le contexte de pandémie, les inspections en établissements ont été suspendues.

04

FORMATION CONTINUE

État de situation de l'Ordre en regard de la formation continue **42**

Activités relatives à l'application d'un Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre **43**

Dispenses de formation continue **43**

Sanctions découlant du défaut de se conformer au règlement **43**

Formations réglementaires **49**

ÉTAT DE SITUATION DE L'ORDRE EN REGARD DE LA FORMATION CONTINUE

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes.

MANDAT

Les infirmières auxiliaires sont tenues de consacrer dix heures à des activités de développement professionnel directement liées à leur pratique professionnelle, comme l'indique le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ci-après désigné « *Règlement* ». Ces heures doivent être réalisées par période de référence donnée, d'une durée de deux ans.

Pour permettre aux membres de respecter les obligations prévues au Règlement, l'Ordre doit :

- Effectuer des analyses des besoins de développement professionnel ;
- Préparer des devis de compétences ;
- Créer un programme de développement professionnel ;
- Déterminer des stratégies d'apprentissage et modes de formation appropriés aux objectifs et à la clientèle visée ;
- Assurer le bon déroulement des travaux de développement des formations ;
- Développer des cadres de références;
- Assurer la qualité des produits offerts par l'Ordre ;
- Préparer le calendrier annuel des activités de développement professionnel ;
- Accréditer les devis de compétences des activités en partenariat ;
- Assurer le suivi des ententes avec les commissions scolaires relatives au programme de développement professionnel ;
- Établir des partenaires avec différents fournisseurs de formation ;
- Assurer le suivi de la formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse ;
- Assurer le suivi des demandes de formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse, les soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur et les immobilisations plâtrées.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE

> Dispenses de formation continue

Aucune demande de dispense n'a été reçue et aucune décision sur des demandes de dispense n'a été rendue au cours de l'exercice.

> Sanctions découlant du défaut de se conformer au règlement

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* n'a été imposée au cours de l'exercice, car la période de référence définie au règlement concerné se termine le 31 mars 2021.

> Formation continue en éthique et déontologie offerte aux membres de l'Ordre

Quatre capsules de développement professionnel sont disponibles à cet égard :

- **Capsule EL01 :** Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire
- **Capsule EL01 :** Ethics and Professional Conduct for Nursing Assistants
- **Capsule EL02 :** Secret professionnel
- **Capsule EL03 :** Déontologie, indépendance et désintéressement

> Autres activités relatives à la formation continue des membres

La direction a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de développement professionnel. Les tableaux suivants présentent les données à ce sujet.

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

> Formations développées et offertes par l'OIIAQ lors d'événements

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Conférences régionales - La santé mentale, c'est l'affaire de tous ! Hiver 2021	2,5 h	252
Conférences régionales – L'infirmière auxiliaire et les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence : savoir-agir contemporain ! Automne 2020	3 h	690
Total		**942**

> Capsules d'autoformation développées et offertes par l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
ÉTHIQUE ET LÉGAL		**2 713**
Capsule EL00 : Professional Competency Profile	30 minutes	358
Capsule EL00 : Profil des compétences	30 minutes	2 128
Capsule EL01 : Ethics and Professional Conduct for Nursing Assistants (English version)	2 h	87
Capsule EL01 : Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire	2 h	87
Capsule EL02 : Secret professionnel	2 h	34
Capsule EL03 : Déontologie, indépendance et désintéressement	2 h	19
SOINS DE PLAIES		**3 562**
Capsule SP01 : Produits et pansements : facile de s'y retrouver ?	2 h	102
Capsule SP02 : Paramètres d'une plaie	2 h	49
Capsule SP03 : Déchirures cutanées	2 h	49
Capsule SP04 : Lésions de pression	2 h	30
Capsule SP05 : Ulcères des membres inférieurs	2 h	27
Capsule SP06 : Ulcère du pied diabétique	2 h	37
Capsule SP07 : Plaies oncologiques	2 h	36
Capsule SP08 : Brûlures	2 h	47
Capsule SP09 : Plaies traumatiques	2 h	35
Capsule SP10 : Lavage des mains	30 minutes	3 063
Capsule SP11 : Prévention des infections en soins de plaies	2 h	39
Capsule SP12 : Plaies chirurgicales	2 h	48
LES NOTES D'ÉVOLUTION		**695**
Capsule NE01 : Pourquoi écrire, quand écrire et comment écrire	2 h	220
Capsule NE02 : Description de la douleur dans les notes d'évolution	2 h	152
Capsule NE03 : Description d'une lésion de pression	2 h	123
Capsule NE04 : Description des attitudes, des comportements et de la condition mentale du client présentant un déficit cognitif	2 h	118
Capsule NE05 : Notes d'évolution dans des situations cliniques courantes	2 h	82
DIABÈTE		**515**
Capsule D01 : Vision d'ensemble	2 h	89
Capsule D02 : Les différents types	2 h	63
Capsule D03 : Les complications	2 h	40
Capsule D04 : La glycémie capillaire	2 h	44
Capsule D05 : L'hypoglycémie (urgence glycémique)	2 h	56
Capsule D06 : L'hyperglycémie (urgence glycémique)	2 h	42
Capsule D07 : La médication antidiabétique	2 h	44
Capsule D08 : L'insulinothérapie	2 h	44
Capsule D09 : Le soin des pieds et l'aspect psychologique	2 h	47

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Capsule D10: La thérapie nutritionnelle	2h	27
Capsule D11: L'activité physique chez la personne diabétique	2h	19
QUESTIONNAIRE REVUE *SANTÉ QUÉBEC*		**3 807**
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés (partie 1)	1h	150
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés (partie 2)	1h	104
La dépression chez les personnes âgées: un tabou silencieux	1h	134
Les troubles du sommeil... CPAP ou BiPAP	1h	97
Les infections transmises sexuellement et par le sang	1h	90
Approche auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer: comprendre le phénomène de plongeon rétrograde	1h	88
La pratique de l'infirmière auxiliaire en CHSLD	1h	3 144
WEBDIFFUSIONS		**472**
Capsule WD01: 'infirmière auxiliaire et les soins de plaies - Conférence régionale en webdiffusion	2,5h	64
Capsule WD02: L'assistance ventilatoire non invasive, c'est vital! - Conférence régionale en webdiffusion	2,5h	24
Capsule WD03: Plaie et nutrition pour des soins de qualité optimale - Journée de formation 2019 en webdiffusion	1,5h	9
Capsule WD04: Prendre soin de soi: à chacun son mode d'emploi - Journée de formation 2019 en webdiffusion	1,5h	58
Capsule WD05: Approche palliative et soins de fin de vie - Journée de formation 2019 en webdiffusion	1,5h	63
Capsule WD06: Activités professionnelles, principales lacunes en inspection et questions fréquemment posées au Service-conseil - Journée de formation 2019 en webdiffusion	1,5h	3
Capsule WD07: Journée de formation 2019 en webdiffusion	6h	7
Capsule WD08: L'infirmière auxiliaire et sa contribution essentielle à l'évaluation de l'état de santé de la personne - Symposium 2019 en webdiffusion	1,5h	8
Capsule WD09: L'implication active des infirmières auxiliaires dans la formation - Symposium 2019 en webdiffusion	1,5h	3
Capsule WD10: Le plein champ d'exercice pour les infirmières auxiliaires au CISSS de l'Outaouais - Symposium 2019 en webdiffusion	1,5h	6
Capsule WD11: Le mentorat d'infirmières auxiliaires en soins palliatifs et L'intégration positive de l'infirmière auxiliaire dans un GMF-U - Symposium 2019 en webdiffusion	1,5h	14
Capsule WD12: Symposium en santé 2019 en webdiffusion	6h	2
Capsule WD13: Les notes d'évolution – Conférence régionale en webdiffusion	2,5h	17
Capsule WD14: L'infirmière auxiliaire en soins à domicile - Conférence régionale 2020 en webdiffusion	2,5h	110
Capsule WD15: L'infirmière auxiliaire et les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence - Conférences régionales 2020 en webdiffusion	2,5h	20
Capsule WD16: La santé mentale, c'est l'affaire de tous! - Conférences régionales 2021 en webdiffusion	2,5h	64

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
FORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		4 416
Activité autorisée : Activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie (immobilisations plâtrées)	15 minutes	864
Activité autorisée : Contribution à la thérapie intraveineuse	30 minutes	1 117
Activité autorisée : Entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur	30 minutes	998
Champ d'exercice et activités réservées de l'infirmière auxiliaire	5 h	1 437
TOTAL		16 180

> Formations par correspondance développées et offertes par l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Diabète	30 h	6
Pharmacologie	30 h	20
Pharmacologie Module 2	10 h	5
Total		**31**

> Formation* développée par le Centre de services scolaire Beauce-Etchemin (CSSBE) et offerte en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉ OFFERTE	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Déficits cognitifs	10 h	18
Total		**18**

** Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.*

> Formation* développée par l'OIIAQ et offerte en partenariat avec le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB)

ACTIVITÉ OFFERTE	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21 h	13
Total		**13**

** Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.*

> Formations* développées par le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) et offertes en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Normes et standards de la rédaction des notes d'évolution	3 h	28
Approche privilégiée auprès de la clientèle pédiatrique - Les altérations courantes en pédiatrie	10 h	26
Le champ d'exercice et les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire : Qui peut faire quoi, où, quand et comment ?	3 h	5
L'étude de cas : une situation clinique au service du système digestif	5 h	9
L'étude de cas : une situation clinique au service du système squelettique	5 h	3
Total		**71**

** Formations offertes selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.*

> Formations* développées par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et offertes en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Démystifier les troubles de santé mentale	5 h	15
Soins palliatifs	10 h	1
Total		**16**

** Formations offertes selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.*

> Formation* développée par le Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS) et les méthodes de soins informatisées (MSI) et offerte en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉ OFFERTE	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Le port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI)	30 minutes	3 248
Total		**3 248**

** Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.*

> Formation* développée par Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et offerte en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉ OFFERTE	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Réalités et droits des peuples autochtones	7 h	44
Total		**44**

** Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.*

> Formations développées par Campus Nutriopedia et offertes en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
La nutrition : connaître et comprendre ses effets sur le corps humain	10 h	114
L'anémie : démasquer, pallier et prévenir les carences alimentaires	7 h	39
L'obésité : Un tour d'horizon pour éclaircir la problématique	7 h	18
L'ostéoporose : lever le masque de cette maladie insidieuse pour mieux la prévenir	8 h	4
Total		**175**

> Formation* développée par l'Institut Kara et offerte en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉ OFFERTE	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Concevoir son plan d'affaires dans le domaine des soins infirmiers auxiliaires	7 h	6
Total		**6**

** Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.*

> Formation* développée par Bouche en santé et offerte en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉ OFFERTE	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Les aînés en résidences et leur condition buccale	3 h	33
Total		**33**

** Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.*

> Formations* développées par Mire Formation Conseil et offertes en partenariat avec l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Chutes, prévention en milieu de soins de longue durée	3 h	6
Comment intervenir auprès des personnalités difficiles	7 h	8
Dysphagie : de la détection rapide à l'alimentation sécuritaire	3 h	2
Maladie d'Alzheimer et autres (TNCM) troubles neurocognitifs majeurs : favoriser la collaboration et éviter l'agressivité	7 h	42
Soins des plaies	7 h	25
Soins palliatifs	7 h	7
Delirium	3 h	20
Personnalités difficiles, trousse pour intervenir	7 h	57
Polymédication, polydanger ? Les enjeux pour les professionnels de la santé	7 h	1
Notes au dossier, écrire moins et décrire plus l'état de santé	3 h	10
PQRSTU : contribuer à l'évaluation à l'aide du PQRSTU	3 h	1
Le rôle de l'infirmière auxiliaire et le suivi clinique de l'aîné	7 h	7
Total		**186**

** Formations offertes selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.*

> Formations réglementaires développées par l'OIIAQ et offertes par les établissements de santé

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2020-2021
Soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur	7 h	47
Immobilisations plâtrées	90 h	4
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21 h	9
Total		**60**

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

> La formation portant sur les soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

En date du 31 mars 2021, 986 infirmières auxiliaires ont suivi la formation sur l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur, et ce, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* en mai 2008.

> La formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse

Les infirmières auxiliaires qui exercent dans un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, incluant celles exerçant en soins de longue durée, et ce, selon certaines conditions et modalités, peuvent se prévaloir de la formation leur permettant d'exercer les activités de contribution à la thérapie intraveineuse.

Depuis la première année du déploiement de ce programme, 2 620 infirmières auxiliaires ont suivi cette formation et les supervisions nécessaires afin de se prévaloir d'une attestation de l'Ordre pour pouvoir exercer les activités prévues, dont 88 infirmières auxiliaires au cours de l'exercice.

> La formation portant sur les immobilisations plâtrées

Les infirmières auxiliaires peuvent se prévaloir de la formation sur les immobilisations plâtrées pour pouvoir exercer les activités professionnelles qui s'y rattachent. Cette formation est donnée par un centre hospitalier approuvé par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Depuis le déploiement du programme, 43 infirmières auxiliaires ont suivi la formation.

05

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Bureau du syndic **51**

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic **52**

Décisions rendues par le Bureau du syndic **52**

Enquêtes de la syndique ad hoc **53**

Nature des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc **55**

Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions **55**

Autres activités du Bureau du syndic **55**

Activités relatives aux infractions pénales prévues au *Code des professions* ou aux lois professionnelles **57**

BUREAU DU SYNDIC

MANDAT

Le Bureau du syndic a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le *Code des professions*. Il est composé du syndic et des syndiques adjointes qui sont nommés par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Sur demande ou de leur propre initiative, ils font enquête sur les infractions au *Code des professions*, aux lois particulières, au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et aux autres règlements applicables à la profession. Lorsqu'ils le jugent approprié, ils déposent une plainte devant le Conseil de discipline.

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

François Brady, inf. aux., syndic

Chantal Bélanger, inf. aux., syndique adjointe

Anne-Marie Racicot, inf. aux., syndique adjointe

Collaborateurs au Bureau du syndic :

Me Anne-Marie Jutras, avocate

Manon Salvas, adjointe à la direction

TRAITEMENT DE L'INFORMATION AVANT LE PROCESSUS D'ENQUÊTE

Ces demandes d'informations ou de signalement reçues ne sont pas nécessairement appuyées d'une demande d'enquête formelle (par téléphone, par courriel ou par tout autre média).

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice*	76
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	130

** Ce type de demandes est souvent adressé directement au Service-conseil.*

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS SELON LE STATUT D'EMPLOI	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndic	1	0
Syndiques adjointes	2	0

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2020	167
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	130
• Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant un membre d'autres ordres professionnels)	68
• Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex.: employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	57
• Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	3
• Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par l'un de ses membres	0
• Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le Conseil d'administration ou par un membre du personnel de l'Ordre	1
• Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information	1
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	125
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	155
• Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	47
• Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	15
• Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	23
• Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	70
Enquêtes pendantes au 31 mars 2021	142

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	7
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	142
• Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	5
• Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	24
• Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
• Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	1
• Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
• Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarisées envers le professionnel	0
• Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	10
• Enquêtes autrement fermées	102
▪ Fermées avec recommandations	61
▪ Fermées avec engagement	30
▪ Autres motifs	11

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndics ad hoc au cours de l'exercice	1

REQUÊTES EN RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE OU EN LIMITATION PROVISOIRE IMMÉDIATE

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

REQUÊTES EN SUSPENSION OU LIMITATION PROVISOIRE DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU D'UTILISER LE TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

ENQUÊTES ROUVERTES AU BUREAU DU SYNDIC

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars 2020 et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

ENQUÊTES DE LA SYNDIQUE AD HOC

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2020	6
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	1
• Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision (a. 121.3)	0
• Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic (a. 121.3)	1
• Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du Conseil d'administration (a. 121.3)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	0
• Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
• Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
• Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
• Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes pendantes au 31 mars 2021	7

ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LA SYNDIQUE AD HOC

	NOMBRE
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2020	6
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc au Conseil de discipline au cours de l'exercice	7
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes au cours de l'exercice 2020-2021	10
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	6
• Plaintes retirées	0
• Plaintes rejetées	0
• Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
• Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	6
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2021	7

NATURE DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LA SYNDIQUE AD HOC

	NOMBRE DE PLAINTES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES CATÉGORIES D'INFRACTIONS
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation de médicaments, comptes en fidéicommis, etc.)	2
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	1
Infractions liées au comportement du professionnel	5
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au Bureau du syndic	0
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	0

FORMATION DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVE À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	0

AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

> Veille constante de différentes plateformes permettant d'entreprendre des enquêtes disciplinaires

Informations observées sur le web, dans les journaux, des reportages télévisuels et radiophoniques ou encore des infractions découvertes en cours d'enquêtes concernant d'autres membres.

Liens avec les directions de l'Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et de la formation ainsi que de l'Inspection et pratiques professionnelles

Collaboration continue avec les différentes directions de l'Ordre dans le but d'améliorer le contrôle de l'exercice de la profession et d'assurer la protection du public.

Réalisation d'activités de prévention au cours de l'exercice telle que la formation à des membres ou à de futurs membres

Publications d'articles dans la revue Santé Québec par Me Anne-Marie Jutras

- Obligation de l'infirmière auxiliaire de collaborer
- La déonto de la covideo

Autres formations suivies par le Bureau du syndic

- La communication non verbale : atout ou danger
- La protection contre les formes d'exploitation sous l'angle de la *Charte des droits et libertés de la personne*
- Techniques d'entrevue niveau 1 et 2

AUTRES ACTIVITÉS

Le Bureau du syndic a également participé à la table ronde sur la pratique illégale, à laquelle participaient plusieurs ordres professionnels.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU *CODE DES PROFESSIONS* OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars 2020	20
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	46
• En matière d'exercice illégal (a. 188.1 à 188.2)	15
• En matière d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	6
• En matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	25
• En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
• En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice (a. 190.1)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	54
• Poursuites pénales intentées (a. 189; a. 189.0.1; a. 189.1)	1
• Actions non judiciaires (au total)	44
▪ Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	20
▪ Mises en demeure ou avis formels	24
• Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	9
Enquêtes pendantes au 31 mars 2021	12
Nombre de jugements rendus	0

Poursuites pénales

	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	1
• Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	1
• Amener un membre de l'ordre à ne pas respecter les dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	0
• Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif de transmission à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou d'avoir collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice	1
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

06

COMITÉ DE RÉVISION

Comité de révision des plaintes du Bureau du syndic **59**

Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus **59**

Nature des avis rendus par le comité de révision **60**

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions **60**

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES DU BUREAU DU SYNDIC

MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline.

MEMBRES (AU 31 MARS 2021)

Denise Dubois, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, présidente du comité

Serge Marquis, inf. aux.

Alain Sansfaçon, inf. aux.

Julie Thouin, inf. aux.

Le comité a tenu une réunion au cours de l'année.

Secrétaire du comité :

Me Patricia Couture, directrice, Affaires juridiques et Secrétaire adjointe de l'Ordre

DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS

	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2020	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	1
• Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline (a. 123.4, al.1)	1
• Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	0
• Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande (a. 123.4, al.3)	0
• Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2021	1

NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucun avis n'a été rendu au cours de l'exercice.

FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION RELATIVE À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	4	0

07

CONSEIL DE DISCIPLINE

Conseil de discipline **62**

Plaintes au Conseil de discipline **62**

Recommandations du Conseil de discipline adressées au Conseil d'administration **65**

Requêtes en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice **65**

Formation des membres du Conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions **65**

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES ACTIFS (AU 31 MARS 2021)

Me Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline

Me Daniel Y. Lord, président en chef adjoint du Bureau des présidents des conseils de discipline

Me Maurice Cloutier, président

Me Isabelle Dubuc, présidente

Me Jean-Guy Légaré, président

Me Lydia Milazzo, présidente

Me Nathalie Lelièvre, présidente

Me Myriam Giroux-Del Zotto, présidente

Stéphane Giguère, inf. aux.

Laura Gariépy, inf. aux.

Serge St-Germain inf. aux.

Nicole Poulin, inf. aux.

France Martel, inf. aux.

Marie-Hélène Ouellet, inf. aux.

Edween Revilien inf. aux.

SECRÉTAIRE DU COMITÉ (AU 31 MARS 2021)

Anne-Frédérique Déry, secrétaire du Conseil de discipline et adjointe à la direction générale

Marie-Josée Le Sauteur, technicienne juridique, adjointe à la direction générale et secrétaire substitut du Conseil de discipline

Me Eva Sikora, avocate Affaires juridiques, secrétaire substitut du Conseil de discipline

Réunions

Au cours du dernier exercice, le Conseil de discipline a siégé à neuf reprises. Il y a eu 17 conférences de gestion téléphoniques avec les parties.

PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars 2020	7
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	7
• Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (a. 128, al. 1; a. 212)	7
• Plaintes portées par un syndic ad hoc (a. 121.3)	0
• Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al.2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	7
Plaintes pendantes au 31 mars 2021	7

> Nature des chefs entendus

Nº DE L'ARTICLE	NATURE DES CHEFS ENTENDUS LORS DES 8 AUDITIONS COMPLÉTÉES (ART. 18, PAR. 3)	OCCURENCE DES CHEFS
	CODE DE DÉONTOLOGIE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC	
8	Le membre n'a pas adopté une conduite irréprochable ou n'a pas agi avec respect, courtoisie, modération et intégrité.	1
47	Le membre a communiqué avec le demandeur d'enquête sans la permission écrite et préalable du syndic de l'Ordre ou a cherché à intimider, exercer ou menacer d'exercer contre la personne des représailles au motif que cette personne a participé ou collaboré à une telle enquête ou plainte.	1
51	Le membre n'a pas respecté les règles d'accessibilité et de rectification des dossiers.	1
16	Le membre s'est approprié des médicaments, des préparations narcotiques ou anesthésiques ou d'autres biens ou substances appartenant à son employeur ou à une personne avec laquelle il est en rapport dans l'exercice de sa profession.	1
46	Le membre a établi des liens d'amitié, amoureux ou sexuels, susceptibles de compromettre la qualité de ses services professionnels.	2
3	Le membre n'a pas exercé sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues.	2
13	Le membre n'a pas prodigué les soins et traitements avec diligence.	2
	CODE DES PROFESSIONS	
149.1	Le membre a été déclaré coupable d'infractions criminelles ayant un lien avec l'exercice de la profession.	1
45.2	Le membre a omis d'informer le Conseil d'administration qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire.	1
	TOTAL DES CHEFS	12

Notez que toutes les plaintes ont été portées par le syndic ou une syndique adjointe.
La secrétaire du Conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Décisions

DÉCISION RENDUE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE DE CHEFS	NATURE DE LA SANCTION
a) Autorisant le retrait de la plainte	0	S. O.
b) Rejetant la plainte	0	S. O.
c) Acquittant l'intimé	0	S. O.
d) Déclarant l'intimé coupable	0	S. O.
e) Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0	S. O.
f) Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	7	
	2	Chef 1: Radiation 9 mois Chef 2: Radiation 9 mois (concurrente)
	1	Chef 1: Radiation de cinq mois et formation sur la confidentialité à suivre
	3	Chef 2: Radiation 2 mois Chef 5: Radiation 2 mois Chef 6: Radiation 2 mois
	1	Chef 1: Radiation 6 mois
g) Imposant une sanction	4	
	1	Chef 1: Radiation de six semaines
	1	Chef 1: Radiation de 10 mois moins la période déjà purgée
	2	Chef 1: Radiation 18 mois Chef 2: Radiation 1 mois Limitation du droit d'exercice À purger de façon concurrente
h) Toute autre décision (Révision des déboursés)	0	S. O.
		TOTAL DE 7 DÉCISIONS POUR 11 CHEFS

Statistiques diverses (a. 18, paragraphes 2, 6, 7, et 8)

Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours (par. 6):	5
Nombre d'appels portés au Tribunal des professions (par. 7):	0
Nombre d'appels complétés par le Tribunal des professions (par. 8):	0

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil de discipline a émis une recommandation au Conseil d'administration à l'effet que l'un des intimés doive suivre une formation théorique en déontologie, plus particulièrement sur la confidentialité dans l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire.

REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU OU EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au Conseil de discipline au 31 mars 2020 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le Conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE, AUTRES QUE LE PRÉSIDENT, RELATIVE À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	6	3

08

AUTRES ACTIVITÉS D'ENCADREMENT

Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession **67**

Législation et réglementation de l'Ordre **67**

Normes, guides ou standards de pratique de l'Ordre ou lignes directrices relatives à l'exercice de la profession **67**

Cadre de références **69**

Autres activités de soutien aux membres dans leur pratique professionnelle **69**

Activités relatives aux communications et au rôle sociétal de l'Ordre **70**

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

- Demande de modification du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*;
- Élaboration du projet de *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec;*

NORMES, GUIDES OU STANDARDS DE PRATIQUE DE L'ORDRE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- La participation aux comités mixtes avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) concernant :
  - La demande de modification du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*, au sujet de la contribution à la thérapie intraveineuse ;
  - Soins des pieds : Rapport du comité d'experts cliniques ;
  - Le Guide d'intervention de l'infirmière auxiliaire lors de chutes ;
  - Règle de soins infirmiers : activités non réglementées autorisées aux préposés aux bénéficiaires dans le contexte d'état d'urgence sanitaire ;
  - Les avis conjoints en lien avec l'initiation des ordonnances collectives et des protocoles de prévention et de contrôle de l'infection, la vaccination.
- Des rencontres avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, concernant :
  - Le plein champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire et l'Accord de libre-échange canadien ;
  - Le comité de la main-d'œuvre - Soins infirmiers ;
  - Les arrêtés ministériels - COVID-19 ;
  - Les rencontres statutaires - COVID 19 – Ordres.
- La participation aux rencontres du Comité de travail interprofessionnel (OPQ, CMQ, OIIQ, OPIQ, MSSS, Office des professions du Québec) pour la détermination des conditions et modalités devant encadrer la réalisation des activités énoncées aux articles 39.7 et 39.8 du *Code des professions*.

AVIS OU PRISES DE POSITION ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ORDRE À L'ÉGARD DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- Diffusion des avis conjoints suivants :
  - Rôle de l'infirmière auxiliaire dans la mise en place d'un protocole de prévention et contrôle des infections, publié en décembre 2020, conjointement avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et le Collège des médecins du Québec ;
  - Rôle de l'infirmière auxiliaire dans la vaccination, publié en décembre 2020, conjointement avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et le Collège des médecins du Québec ;
  - Rôle de l'infirmière auxiliaire en lien avec les ordonnances collectives, publié en février 2021, conjointement avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec.
- Diffusion de la mise à jour du Protocole d'immunisation Québec (PIQ) concernant les responsabilités professionnelles et légales de l'infirmière auxiliaire dans sa contribution à la vaccination.
- Diffusion des documents suivants :
  - Dépistage de la COVID-19 : admissibilité-prélèvements-suivi des résultats ;
  - Vaccination contre l'influenza et contre la COVID-19 : qui fait quoi et à quelles conditions ;
  - Journée type de l'infirmière auxiliaire en clinique de dépistage COVID-19 ;
  - Infirmières auxiliaires partenaires incontournables du réseau pour affronter la 2e vague de la COVID-19.
- Diffusion de la prise de position suivante, en collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers, le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des inhalothérapeutes du Québec : Pénurie d'équipements de protection individuelle pendant la pandémie de COVID-19 entre le devoir professionnel de soigner et celui de se protéger : que choisir ?
- Diffusion du Guide d'application de la trousse de médicaments d'urgence en RPA et en RI, rédigé par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

RÉFÉRENTIEL OU PROFIL DE COMPÉTENCES OU CADRE DE RÉFÉRENCE

- Publication du Guide d'intervention de l'infirmière auxiliaire lors de chutes.
- Publication du Mémoire : Prendre soin des aînés : une priorité au Québec.
- Révision de la Foire aux questions du site web et l'élaboration de nouvelles questions se fait de façon continue. L'OIIAQ a développé plus de 100 nouvelles questions en lien avec les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire.
- Création d'une Foire aux questions COVID-19.
- Mise à jour du Guide de rédaction notes d'évolution afin d'y retrouver les informations relatives aux ordonnances collectives.
- Création des capsules de formations sur les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire.
- Participation au développement des cadres de référence :
  - L'infirmière auxiliaire en résidence privée pour aînés
  - L'infirmière auxiliaire en soins de longue durée
  - L'infirmière auxiliaire à l'urgence
  - L'infirmière auxiliaire en ressource intermédiaire
  - L'infirmière auxiliaire en soutien à domicile
  - L'infirmière auxiliaire en consultation externe
  - L'infirmière auxiliaire en services de santé courants
  - L'infirmière auxiliaire au bloc opératoire
- Publication des documents des activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire selon les différents milieux de soins :
  - Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en pédiatrie
  - Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en groupes de médecine de famille
  - Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en centre d'hébergement et de soins de longue durée
  - Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en résidence privée pour aînées
  - Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire aux services mère-enfant, obstétrique et néonatalogie
  - Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en pharmacie
  - Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire à l'urgence
  - Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en ressource intermédiaire

AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX MEMBRES DANS LEUR PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, l'OIIAQ a répondu à 2 491 appels et courriels adressés au service-conseil et 705 appels et courriels concernant la formation continue obligatoire.

ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

> Rôle sociétal de l'Ordre

Au cours de l'exercice, l'Ordre a été amené à commenter des projets de règlements d'autorisation d'autres ordres professionnels en santé, notamment le projet de Règlement modifiant le *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par les diététistes*.

Par ailleurs, l'OIIAQ a été sollicité par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de présenter son avis concernant la modification à la *Loi sur les dentistes* en vue de permettre aux dentistes de vacciner. De plus, l'Ordre a répondu à l'invitation de commenter le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2022-2027.

Enfin, en ces temps de pandémie, l'Ordre a été invité à commenter les projets d'arrêtés ministériels qui optimisaient les soins offerts à la population. Plusieurs intervenants de l'OIIAQ ont également participé à des forums organisés par le Conseil interprofessionnel du Québec.

> Communication avec les membres de l'Ordre

Par le biais de ses plateformes numériques (courriels, site web, réseaux sociaux, etc.), l'Ordre communique à ses membres toutes les informations pertinentes quant à la profession, les obligations professionnelles et l'organisation de l'Ordre.

Une revue spécialement dédiée aux membres est aussi publiée deux fois par année et distribuée à l'ensemble des infirmières et infirmiers auxiliaires.

> Publicité

Chaque année, l'Ordre célèbre la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires le 5 mai avec une campagne publicitaire. La campagne portait sous le thème *Avec vous jusqu'au bout* et a été déployée sur les plateformes numériques. Dans le cadre de cet exercice, le groupe Mes Aïeux a accepté de dédier une chanson aux membres dans une vidéo promotionnelle, en guise d'encouragement et de remerciements pour les efforts déployés à combattre la COVID-19.

À l'automne, l'Ordre a poursuivi sa campagne pour lancer une nouvelle vidéo promotionnelle en pleine deuxième vague de pandémie. Des témoignages du grand public ont également été relayés pour conclure cette stratégie publicitaire.

Enfin, une campagne publicitaire a aussi été mise sur pied pour cibler la relève. Un site leur a spécialement été dédié où l'on regroupe une foule d'informations sur la profession, ainsi que des vidéos. Dans le cadre de cette campagne, l'Ordre a participé à des événements de salon de l'emploi pour promouvoir la profession et assurer une relève de qualité.

> Lobbyisme

L'OIIAQ est inscrit au registre des lobbyistes et y a enregistré 5 mandats au cours de l'exercice. À l'exception du mandat concernant la pandémie, tous les autres étaient valides pour l'ensemble de la durée du dernier exercice.

La présidente de l'Ordre, Carole Grant, le directeur général et Secrétaire de l'Ordre, Daniel Benard, la directrice Inspection et pratiques professionnelles, Julie St-Germain, la directrice Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et de la formation, Maryse Samson, les directrices techniques de l'Accès à la profession,

Tableau de l'Ordre et de la formation, Marilou Couture et Christine Koblé ainsi que la directrice adjointe des Communications et des partenariats stratégiques, Annabelle Baillargeon sont inscrits comme lobbyistes pour l'Ordre.

L'OIIAQ a enregistré les mandats suivants :

- L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) mène une démarche auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de le sensibiliser aux enjeux de protection du public découlant des activités prévues aux articles 39.7 et 39.8 du *Code des professions*, et effectuées par les non-professionnels. L'OIIAQ désire que le ministère adopte une orientation qui tient compte de ces enjeux. Dans cette optique, l'OIIAQ veut collaborer à la réflexion du ministère quant aux solutions possibles, en lui présentant un modèle d'encadrement de ces non-professionnels.

- Démarches auprès des membres du gouvernement du Québec, plus particulièrement le ministre de la Santé et de Services sociaux, pour reconnaître et favoriser la pleine utilisation des compétences des infirmières auxiliaires. L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec souhaite que le plein potentiel professionnel des infirmières auxiliaires soit reconnu afin qu'elles exercent les activités où le chevauchement des professions d'infirmières et d'infirmières auxiliaires est présent, telles que la contribution à l'évaluation, l'administration de médicaments, les prélèvements sanguins et les soins de plaies. De plus, en contexte de pandémie reliée à la COVID-19, les infirmières auxiliaires peuvent contribuer davantage à améliorer les services offerts à la population, par des actions concrètes, notamment en augmentant le nombre d'infirmières auxiliaires en service de soutien à domicile, en agissant à titre de personne attitrée aux mesures de prévention et de contrôle des infections et en agissant à titre de formatrice des autres professionnels en santé venus prêter main-forte aux activités de dépistage de la COVID-19.

- L'OIIAQ entame des représentations auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'évaluer la possibilité d'élargir le champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire, dans un contexte de décloisonnement de la pratique médicale, véhiculé par le gouvernement. À la suite d'une analyse comparative entre les provinces du Canada, l'OIIAQ considère que l'élargissement du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire permettrait d'améliorer l'accès aux soins et l'efficience du réseau. En effet, on constate que des activités telles que l'évaluation d'une clientèle stable et à évolution prévisible ou l'autonomie en vaccination pourraient être confiées aux infirmières auxiliaires, au terme d'une formation. Ceci permettrait d'assurer une mobilité des professionnelles, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, assurant ainsi des soins sécuritaires et de qualité à la population. Pour ce faire, des modifications seraient requises au *Code des professions*.

- L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) mène une démarche auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux de même qu'auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, afin de s'assurer d'une adéquation entre la formation des infirmières auxiliaires et leur champ d'exercice. L'OIIAQ désire que les ministères concernés adoptent une orientation qui viserait le rehaussement de la formation initiale des infirmières auxiliaires. Si la norme d'admission dans la profession infirmière devient la formation universitaire, l'OIIAQ proposera que la norme d'admission dans la profession infirmière auxiliaire devienne le diplôme d'études collégiales. À défaut, l'OIIAQ proposera que la formation Santé, assistance et soins infirmiers soit révisée. Ceci permettrait d'assurer des soins sécuritaires et de qualité à la population.

- Dans le contexte actuel de crise sanitaire reliée à la COVID-19, l'OIIAQ entreprend des représentations auprès du MSSS afin de lui offrir des solutions à court terme pour des problématiques telles que la pénurie de personnel soignant et les centres d'éclosions. Via arrêtés ministériels, le MSSS pourrait autoriser les membres de l'OIIAQ à, notamment, entreprendre une ordonnance collective, amorcer un protocole de préventions et contrôle des infections et vacciner sans la présence de vaccinateurs, et ce, dans des milieux de vie des aînés.

09

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

Mouvements inscrits au tableau de l'Ordre **73**
Autorisations spéciales **74**
Registre des étudiants, des stagiaires ou des candidats à l'exercice **74**
Exercice en société **74**
Membres inscrits au tableau au 31 mars 2021 selon le genre **74**
Membres inscrits au tableau au 31 mars 2021 selon la région administrative **74**
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle **75**
Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic **76**
Activités relatives à l'indemnisation **76**
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des compte **76**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	NOMBRE
MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2020	**29 427**
NOUVEAUX MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE (AU TOTAL)	944
» Permis temporaires délivrés en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française	72*
» Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'article 40 de la Charte de la langue française	-
» Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'article 97 de la Charte de la française (pour territoire autochtone)	-
» Permis temporaires délivrés en conformité avec l'article 41 du *Code des professions*	-
» Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	-
» Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	-
» Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	-
» Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	-
» Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	-
» Permis spéciaux délivrés	-
» Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	795
» Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	58
• De la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	39
• De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	2
• De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	17
» Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	19**
» Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	-
MEMBRES RÉINSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET DEMEURANT INSCRITS AU 31 MARS 2021 À LA SUITE DE LEUR ABSENCE DE CELUI-CI AU 31 MARS 2020	365
MEMBRES RADIÉS DU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET DEMEURANT RADIÉS AU 31 MARS 2021 POUR DES MOTIFS ADMINISTRATIFS	1 327
MEMBRES RADIÉS DU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET DEMEURANT RADIÉS AU 31 MARS 2021 POUR DES MOTIFS DISCIPLINAIRES	1
MEMBRES RETIRÉS DU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET TOUJOURS RETIRÉS AU 31 MARS 2021 POUR D'AUTRES MOTIFS (AU TOTAL)	152
» À la suite d'un décès	1
» À la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	151
MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2021 (AU TOTAL) TITULAIRE D'UN	**29 256**
» Permis temporaire délivré en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française	187
» Permis restrictif délivré en conformité avec l'article 40 de la Charte de la langue française	-
» Permis restrictif délivré en conformité avec l'article 97 de la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	-
» Permis temporaire délivré en conformité avec l'article 41 du *Code des profession*	-
» Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	-
» Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	-
» Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	-
» Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	-
» Permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	-
» Permis spécial	-
» Permis dit régulier	29 069

** S'ajoute à ce chiffre 13 permis délivrés de façon temporaire en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec.*
*** Parmi ce chiffre, 13 permis ont été délivrés de façon temporaire.*

DEMANDES EN VERTU DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADIEN

Nombre de demandes acceptées	27
Nombre de demandes refusées	0

AUTORISATIONS SPÉCIALES

L'Ordre n'a délivré aucune autorisation spéciale au cours de l'exercice.

EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉS

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

REGISTRE DES ÉTUDIANTS, DES STAGIAIRES OU DES CANDIDATS À L'EXERCICE

Nombre de candidats à l'exercice de la profession infirmière auxiliaire au 31 mars 2021: **288**

RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2021

> Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2021 selon le genre

Infirmières auxiliaires	26 201
Infirmiers auxiliaires	3 055

> Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2021 selon la région administrative

RÉGION	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	778
Saguenay-Lac-Saint-Jean	993
Capitale-Nationale	2 699
Mauricie	937
Estrie	1 323
Montréal	5 165
Outaouais	980
Abitibi-Témiscamingue	502
Côte-Nord	302
Nord-du-Québec	58
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	432
Chaudière-Appalaches	1 579
Laval	1 892
Lanaudière	2 668
Laurentides	2 616
Montérégie	5 325
Centre-du-Québec	858
Autres régions	149

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2021 SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION ANNUELLE

COTISATION ANNUELLE

Pour l'année 2020-2021, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1er avril 2020 était de 190 $ en plus des frais de 4,92 $ pour l'assurance responsabilité et des frais de 29 $ pour la contribution à l'Office des professions du Québec.

TABLEAU AU 31 MARS 2021

	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE
Membres actifs réguliers	28 566	190 $
Membres actifs réguliers - permis COVID-19	690	0 $

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2021 AVEC UNE LIMITATION OU UNE SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En date du 31 mars 2021, 2 membres sont inscrits au Tableau de l'Ordre avec une limitation partielle de leur droit d'exercice, ainsi que 111 membres se sont vu suspendre leur droit d'exercice.

Par ailleurs, aucune suspension ou révocation de permis n'a été imposée au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

> Assurance responsabilité professionnelle - tous les membres

		MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
	NOMBRE DE MEMBRES	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	29 256	1 000 000 $	3 000 000 $

> Assurance responsabilité professionnelle - membres exerçant en société

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

> Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	3
Membres concernés par ces réclamations	3

> Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic

Une information a été transmise au Bureau du syndic.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas établi de fonds d'indemnisation, puisqu'il n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

> Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars 2020 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

> Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars 2020 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

RAPPORT FINANCIER

AU 31 MARS 2021

Rapport de l'auditeur indépendant **78**
États financiers **80**
Résultats **80**
Bilan **81**
Évolution des soldes de fonds **82**
Flux de trésorerie **83**
Note afférente aux états financiers **84**
Renseignements complémentaires **89**
Annexe requise en vertu du règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel **91**

mazars

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

l'**ORDRE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons

en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mazars, S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal, le 22 juin 2021

1 Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

Mazars, S.E.N.C.R.L.

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200
Montréal (Québec) H2Y 1M6 Canada
Tél. : 514 845-9253 Téléc. : 514 845-3859

6455, rue Jean-Talon Est, bureau 601
Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8 Canada
Tél. : 514 845-9253 Téléc. : 514 355-1630

www.mazars.ca

RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	2021	2020
	$	$
PRODUITS		
Cotisations	5 393 670	5 376 445
Examen professionnel	775 580	640 935
Admissions	477 989	332 580
Revenus de placement	428 983	210 680
Gain net non réalisé sur placements	366 415	101 869
Développement professionnel	190 035	199 382
Publicité	143 265	118 229
Offre d'emploi	49 535	42 290
Subvention salariale d'urgence du Canada	25 000	-
Ristournes	6 678	56 103
Congrès	-	98 757
	7 857 150	7 177 270
CHARGES		
Protection du public (annexe A)	1 880 190	1 662 072
Pratique professionnelle (annexe B)	152 702	166 106
Services aux membres (annexe C)	1 919 220	1 992 609
Relève de la profession (annexe D)	910 787	690 398
Gouvernance de l'Ordre (annexe E)	2 015 640	2 653 553
	6 878 539	7 164 738
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	**978 611**	**12 532**
AUTRES ÉLÉMENTS (ANNEXE F)	**-**	**267 685**
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**978 611**	**280 217**

BILAN
31 MARS 2021

	2021	2020
	$	$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 286 524	8 823 949
Débiteurs (note 3)	149 456	413 515
Frais payés d'avance	72 473	50 167
	4 508 453	9 287 631
LOYER PAYÉ D'AVANCE	**121 930**	**121 930**
PLACEMENTS (NOTE 4)	**13 386 894**	**6 505 204**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 6)	**309 713**	**376 837**
ACTIFS INCORPORELS (NOTE 7)	**16 008**	**78 855**
	18 342 998	16 370 457
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	1 706 157	1 615 098
Cotisations perçues d'avance	4 989 210	4 100 960
Contribution à l'Office de la profession du Québec	785 030	651 514
Assurance responsabilité à payer	128 980	107 426
Autres revenus perçus d'avance	46 591	187 040
	7 655 968	6 662 038
SOLDES DE FONDS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	**325 721**	**455 692**
AFFECTATIONS INTERNES	**500 000**	**500 000**
NON GREVÉS D'AFFECTATIONS	**9 861 309**	**8 752 727**
	10 687 030	9 708 419
	18 342 998	16 370 457

Pour le Conseil d'administration

Carole Grant
Inf. aux., Présidente

Carmelle Champagne-Chagnon
Inf. aux., Présidente du comité d'audit

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	2021 TOTAL	2020 TOTAL
	$	$	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT	500 000	455 692	8 752 727	9 708 419	9 428 202
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(165 949)	1 144 560	978 611	280 217
Investissement net en immobilisations	-	35 978	(35 978)	-	-
SOLDE À LA FIN	500 000	325 721	9 861 309	10 687 030	9 708 419

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	2021	2020
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	978 611	280 217
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	103 103	96 768
Amortissement des actifs incorporels	62 846	77 803
Gain net non réalisé sur les placements	(366 415)	(101 869)
Gain réalisé sur disposition de placements	(141 638)	-
	636 507	352 919
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	1 235 683	1 515 550
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 872 190	1 868 469
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(14 171 048)	(3 646 743)
Disposition et échéance de placements	7 797 411	4 857 340
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 978)	(55 996)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(78 883)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(6 409 615)	1 075 718
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(4 537 425)**	**2 944 187**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**8 823 949**	**5 879 762**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**4 286 524**	**8 823 949**

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2021

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué et régi par le *Code des professions* et est un organisme à but non lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, le maintien du tableau de l'Ordre et la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, au résultat net de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les éléments importants qui nécessitent le recours à des estimations sont la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, ainsi que l'évaluation de la juste valeur marchande des placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations professionnelles et les revenus de placement sont comptabilisés en produits dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les cotisations perçues au 31 mars 2021 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance au bilan.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que ceux qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, les autres sommes à recevoir, les intérêts à recevoir et les ristournes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se

composent des créditeurs et charges à payer et de la contribution à l'Office des professions du Québec.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements, lesquels ont fait l'objet d'un choix irrévocable d'évaluation à la juste valeur.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur, si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. La méthode d'amortissement du mobilier a été révisée prospectivement à la suite de nouvelles informations. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéraire aux périodes indiquées ci-dessous :

	PÉRIODES
Mobilier	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire et à la période suivante :

	PÉRIODE
Logiciels	4 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges

Les frais généraux sont répartis de la façon suivante :

Les salaire et charges sociales de la direction générale et financière correspondent au prorata du temps passé pour chacune des activités, les frais d'occupation sont au prorata de l'espace occupé par l'activité et les frais financiers sont au prorata des revenus par activité (Annexe H).

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)
31 MARS 2021

3. DÉBITEURS

	2021	2020
	$	$
Autres montants à recevoir	74 719	6 898
Publicité à recevoir	54 974	50 000
Sommes à recevoir de l'État	6 903	-
Ristournes à recevoir	6 678	56 103
Intérêts à recevoir	6 182	32 829
Taxes de vente à récupérer	-	267 685
	149 456	413 515

4. PLACEMENTS

Les dépôts auprès de La Capitale Assurances générales inc. sont gérés exclusivement par cette dernière. Les dépôts portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, majoré de 0,5 %. Les intérêts sont calculés et versés mensuellement.

Les autres placements sont constitués d'obligations, de certificats de placement garantis, d'actions et de placements alternatifs. Une nouvelle politique de placement est en vigueur depuis avril 2020.

5. PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre offre à ses membres un programme d'assurance responsabilité professionnelle et procède annuellement à son renouvellement. Ce programme d'assurance est rattaché à une convention de gestion du programme d'assurance (la Convention) qui s'étend du 1er avril 2017 au 31 mars 2022. La prime annuelle par membre est établie à 4,92 $, y compris les taxes.

La Convention prévoit un placement pour la stabilisation des primes servant à garantir la stabilité des primes d'assurance. Le placement est généré à même les surplus d'opération d'assurance et les intérêts générés par celui-ci, ainsi que les intérêts gagnés sur les sommes en dépôt auprès de l'assureur. Ce placement est soumis aux risques d'assurance.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2021	2020
			$	$
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier	179 862	103 792	76 070	105 718
Matériel informatique	122 448	64 829	57 619	72 310
Améliorations locatives	242 481	66 457	176 024	198 809
	544 791	235 078	309 713	376 837

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)
31 MARS 2021

7. ACTIFS INCORPORELS

			2021	2020
			$	$
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Logiciels	78 882	62 874	16 008	78 855

8. MARGE DE CRÉDIT

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de 750 000 $ au taux préférentiel de 1,00 %, renouvelable annuellement. Au 31 mars 2021, la marge de crédit n'est pas utilisée. La marge de crédit est garantie par des placements.

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2021	2020
	$	$
Comptes fournisseurs et frais courus	380 179	678 344
Salaires et vacances à payer	715 361	511 189
Taxes de vente	610 617	421 473
Sommes à remettre à l'État	-	4 092
	1 706 157	1 615 098

10. SOMMES PERÇUES DES MEMBRES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a perçu de ses membres des sommes pour le compte d'une tierce partie, selon la répartition suivante :

	2021	2020
SOMMES PERÇUES DES MEMBRES	$	$
Office des professions du Québec	831 024	841 058
Programme d'assurance responsabilité	138 927	140 751
	969 951	981 809

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'Ordre en vertu d'un bail totalise 2 127 410 $ et les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2022	411 325 $
2023	411 325 $
2024	430 630 $
2025	437 065 $
2026	437 065 $

12. COVID-19

En mars 2020, le gouvernement québécois a recommandé un confinement général de la population et une distanciation sociale en lien avec l'apparition d'un virus, appelé COVID-19. L'Ordre a mis des mesures en place, entre autres le report de l'examen qui était prévu en mars et juin 2020 et l'annulation du congrès en octobre 2020. À la date de publication des états financiers, les impacts financiers de cette pandémie sur la situation financière de l'Ordre ont été positifs. Cela a fait en sorte de dégager un surplus étant donné l'annulation de quelques activités, la réduction de plusieurs déplacements ainsi que les employés de l'Ordre qui ont été en télétravail au cours de l'exercice.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié à la juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est minimisé du fait que les parties contractantes sont des institutions financières dont le niveau de crédit est élevé tel que déterminé par des agences de notations reconnues.

Les dépôts auprès de La Capitale Assurances générales inc. représentent 4 % (12 % en 2020) du total des placements. Étant donné la forte concentration de crédit auprès de cette corporation, l'Ordre obtient régulièrement des informations utiles sur sa situation financière.

Les placements en obligations représentent 57 % (55 % en 2020) du total des placements. Le risque de crédit associé à ces investissements est réduit en diversifiant les investissements par émetteur, par secteur d'activité et par échéance.

Risque de liquidité

L'Ordre est peu exposé au risque de liquidité, car les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de s'acquitter de ses obligations. L'Ordre minimise ce risque par un processus budgétaire annuel et un suivi rigoureux.

Risque de marché

L'Ordre est exposé directement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts auprès d'institutions financières portant intérêt au taux du marché.

Les placements de l'Ordre comprennent des obligations à taux fixe dont les taux et les échéances varient. Conséquemment, il est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ces instruments financiers pouvant se solder en des effets positifs ou négatifs sur leur juste valeur.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	2021	2020
	$	$
ANNEXE A – PROTECTION DU PUBLIC		
Syndic	716 895	551 241
Services juridiques	599 906	375 622
Inspection professionnelle	534 157	691 136
Conseil de discipline	29 232	44 073
	1 880 190	1 662 072
ANNEXE B – PRATIQUE PROFESSIONNELLE		
Pratique professionnelle	152 702	166 106
ANNEXE C – SERVICES AUX MEMBRES		
Services aux membres	963 809	804 843
Communication	730 563	824 530
Développement professionnel	224 848	363 236
	1 919 220	1 992 609
ANNEXE D – RELÈVE DE LA PROFESSION		
Examen professionnel	516 397	446 125
Équivalences	301 215	126 620
Relève	93 175	117 653
	910 787	690 398
ANNEXE E – GOUVERNANCE DE L'ORDRE		
Technologie de l'information et des communications	582 040	424 661
Administration et finance	339 866	190 021
Conseil d'administration	334 264	537 015
Ressources humaines et développement organisationnel	301 083	662 563
Direction générale	256 194	267 210
Ressources matérielles	155 572	465 572
Assemblée générale	26 233	16 346
Comités du conseil d'administration	16 483	72 160
Comité exécutif	3 905	16 247
Comité de la formation	-	1 758
	2 015 640	2 653 553
ANNEXE F – AUTRES ÉLÉMENTS		
Taxes de vente	-	(267 685)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	2021	2020
	$	$
ANNEXE G – FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR		
Frais d'occupation	416 851	263 412
Salaires et charges sociales	207 645	202 248
Frais financiers	170 052	173 272
	794 548	638 932

ANNEXE H – RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ		
Protection du public (Annexe A)	158 709	109 212
Pratique professionnelle (Annexe B)	41 301	29 674
Services aux membres (Annexe C)	360 929	384 374
Relève de la profession (Annexe D)	107 574	51 418
Gouvernance de l'Ordre (Annexe E)	126 035	64 254
	794 548	638 932

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021 (NON AUDITÉE)

	2021	2020
	$	$
CHARGES PAR NATURE		
Salaires et charges sociales	4 863 323	4 322 115
Honoraires professionnels	474 570	1 037 011
Frais d'occupation	427 070	431 506
Frais financiers	245 989	173 271
Location de salles et d'équipements	181 933	134 543
Amortissement des immobilisations corporelles	103 102	96 768
Jetons de présence	71 212	170 817
Amortissement des immobilisations incorporelles	62 846	77 803
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	60 584	67 228
Logiciels	59 679	36 250
Frais d'expédition	50 341	52 387
Frais juridiques	49 710	28 351
Publicité et promotion	49 682	47 044
Télécommunications	37 003	55 002
Formations	26 664	(37 693)
Imprimerie et photocopies	24 439	76 642
Permis et cotisations	22 081	6 688
Frais d'audit	21 000	32 100
Mobilier et fournitures de bureau	19 213	27 016
Frais de séjour et de déplacement	14 899	312 037
Documentation	7 316	9 103
Assurances responsabilité	3 788	3 310
Entretien et réparation	1 945	5 186
Divers	150	253
	6 878 539	7 164 738

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et est rédigé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, R.R.Q., c. C-26, r.5.1.

Ce rapport est publié par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec :

Dépôt légal — 978-2-922924-32-9 — Bibliothèque du Québec, 2021